

Le TAS

■ AUTONOMIE

Un toit pour
nos vieux jours

DOSSIER

rsa

STOP OU ENCORE ?

■ SERVICE CIVIQUE

Une ambition
pour tous ?

■ INVITÉ DU MOIS

Alain Villez
Président des Petits Frères des Pauvres

RÉSIDENCES SERVICES : LA SOLUTION D'AVENIR POUR LES SENIORS ET LEUR ENTOURAGE

LES GIRANDIÈRES : UNE NOUVELLE SOLUTION TEMPORAIRE OU DURABLE À PROPOSER À VOS SENIORS

En tant que professionnel, votre rôle de prescripteur a une grande valeur pour les personnes âgées que vous accompagnez. Leur recommander Les Girandières, c'est leur proposer une solution alternative au maintien à domicile, aux EHPAD et aux maisons de retraite. Les Girandières savent répondre avec pertinence aux problématiques que rencontrent les seniors au quotidien.



« Quitter son logement est souvent une épreuve pour les seniors.

Mais lorsqu'on prend le temps de présenter la solution des résidences seniors, ils comprennent vite l'intérêt de vivre « comme avant », de façon indépendante et en toute sécurité, tout en bénéficiant de services et d'une équipe sur place de jour comme de nuit. »

Dr Frédéric S.
Médecin généraliste
à Nantes (44)



LES GIRANDIÈRES : VIVRE MIEUX DÈS AUJOURD'HUI, TOUT EN PRÉPARANT DEMAIN

- Des résidences pleines de vie !
- Des auxiliaires de vie sur place, à toute heure du jour et de la nuit
- Des appartements tout confort et des espaces communs bien pensés
- Des services à la carte
- Un restaurant sur place ouvert 7j/7
- Un espace privé pour recevoir sa famille



INVITÉ DU MOIS - Alain Villez p.14



DOSSIER - RSA. Stop ou encore ? p.16



DÉCRYPTAGE - Un service civique pour tous p.26

ACTUALITÉS

- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 11 - **Social sans frontières**

INVITÉ DU MOIS

- 14 - **Alain Villez, président de l'association Les Petits Frères des Pauvres**

DOSSIER

- 16 - **RSA. Stop ou encore ?**

MÉTIERS

- 26 - **CNAV "Inventer le toit de nos vieux jours"**
- 28 - **DÉCRYPTAGE - Un service civique pour tous**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **AMRF- La jeunesse : défi et avenir de la ruralité**
- 38 - **UNIOPSS - Quelle attractivité des métiers ?**
- 40 - **MUTUALITÉ FRANÇAISE - Présidentielle et débat public en faveur de protections sociales durables**

DON
PAR
SMS

Envoyez **ESPOIR**
par SMS au

92 002*

pour un don de 5€



JE PORTE L'ESPOIR
TOUJOURS PLUS HAUT.
ET VOUS ?

FAITES UN DON

UNE JONQUILLE
CONTRE Le cancer .FR

*Disponible en France métropolitaine sur Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR. Don collecté sur facture opérateur mobile.

TRUFFAUT

SwissLife

ma santé
FACILE

OPR
Opérations de Prévention
et de Recherche

CANAL+

C 8

france.tv

BIEN-ÊTRE
SOLIDE

FEMINIS

Notre
temps

Notre
temps
Santé
& bien-être

BFM
TV

RTL

institut
Curie

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro :
José-Marie Latour, Hélène Padieu, Olivier Van
Caemerbèke, Kevin Nectoux

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : Février 2022 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

"Tout bien considéré..."

Dix ans après

Il y a dix ans, dans le numéro d'avril 2012 du *Journal des Acteurs Sociaux*, l'éditorial intitulé "Tout bien considéré" traitait des élections présidentielles à venir dans les termes suivants : "Pour la première fois depuis vingt ans, *Le Jas* n'interviendra pas les candidats à la fonction suprême. Une décision mûrement réfléchie, pour manifester notre indifférence vis-à-vis d'un débat très éloigné des grandes questions d'avenir que sont la crise du vivre-ensemble, le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources".

Et, dans le même éditorial, on évoquait parmi les mesures s'inscrivant dans cette logique de reconstruction, les propos de Roland Castro, architecte et urbaniste de renom, qui engageait les pouvoirs publics à militer pour un service civique obligatoire pour tous "sans sursis possible, où les éduqués apprennent aux incultes, où les nantis fréquentent les mal-nés". C'est ce type de proposition que nous aimerions entendre aujourd'hui, ce qui nous a conduits à consacrer un dossier à ce thème-là.

Nous pourrions donc écrire aujourd'hui à peu de choses près le même éditorial, car aucune proposition n'est faite sur la citoyenneté. Et, si la question de la transition écologique est évoquée par certains candidats, elle ne s'intègre toujours pas dans un projet de société donnant tout leur sens aux valeurs de sobriété, de proximité et de fraternité.

Mais il reste encore deux mois pour que de nouvelles propositions émanent des candidats. À ce propos, signalons-leur la sortie du Manifeste de l'Odas ce mois-ci, qui fourmille de propositions fondées sur trente ans d'observation partagée avec les acteurs de terrain, soucieux de revitaliser notre modèle républicain.

UNION EUROPÉENNE

La Commission réduit la taxe carbone aux frontières



© Pixabay

En décembre 2021, un rapport soutenu alors par la Commission européenne préconisait une nouvelle taxe carbone aux frontières de l'Union, destinée aux importateurs non-Européens comme la Chine, les États-Unis, la Russie... L'enjeu est de taille : outre les 10 à 15 milliards d'euros annuels que cet impôt spécifiquement européen pourrait rapporter aux ressources propres de l'Union, cette taxe aurait le mérite de mieux soutenir les produits *made in Europe*. Malheureusement, cette proposition a suscité des réactions négatives de certains pays dont l'Allemagne, qui ont conduit la Commission européenne à limiter fortement la portée de cette mesure. Dans la proposition de la Commission, la taxe aux frontières ne s'appliquerait

plus qu'à quatre secteurs (ciment, acier, aluminium et engrais) et à un taux symbolique, puisqu'elle ne devrait rapporter annuellement que 800 millions, soit vingt fois moins que prévu. Un recul peu compréhensible, car la proposition française avait l'intérêt de diminuer l'attractivité des marchandises produites sans respect des règles sociales et anti-pollution.

LOGEMENT

La Cour des comptes pointe les failles du droit au logement opposable (Dalo)

En 2008, naissait le droit au logement opposable (Dalo) qui obligeait l'État à trouver rapidement une solution de logement pour les personnes les plus précarisées. Mais ce droit peine à être respecté, avec moins de la moitié de demandes satisfaites depuis le début du dispositif. Insuffisance de logements disponibles, accentuation de la précarité expliquent cette situation préoccupante. Ces éléments sont exposés dans un rapport de la Cour des comptes paru fin janvier. Si la Cour ne dispose pas de recette miracle pour débloquer la situation, elle préconise toutefois quelques évolutions, comme l'élargissement des propositions de relogement aux départements limitrophes.

EMPLOI

Des gratifications pour redorer l'attractivité des métiers en tension

Une enquête de la Dares (service statistique du ministère du Travail) montre que 28 % des salariés du privé exercent aujourd'hui dans une entreprise en manque de personnel. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental (Cese), missionné par le Premier ministre Jean Castex, a présenté en janvier un projet d'avis. Le Cese propose diverses mesures possibles de gratifications (chèques mobilité, chèques repas, chèques logement...) dans les branches les plus concernées par les horaires décalés, les difficultés de concilier vie professionnelle et familiale, la pénibilité... Des pistes souhaitables, mais qui semblent bien symboliques au regard de la gravité de la situation, tout particulièrement dans les services d'aide à la personne.

LOI ADOPTION

Un projet utile mais fortement discuté



© Pixabay

Actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, la proposition de loi sur l'adoption de la députée Monique Limon (LREM) provoque de nombreux débats. Destiné à réformer et simplifier les procédures d'adoption, ce projet vise, entre autres mesures, à restreindre les freins à l'adoptabilité des enfants délaissés, en supprimant le consentement à l'adoption de la part des parents naturels. Ce qui fait réagir non seulement ceux qui souhaitent protéger le droit des parents, mais aussi ceux qui pensent que l'acte de consentement à l'adoption représente un geste fort de protection de la part des parents naturels. Accusé, par ailleurs, de vouloir restreindre le champ d'action des associations dans l'adoption internationale, ce projet de loi sur un sujet aussi sensible que l'enfance risque d'être encore profondément modifié avant d'obtenir un consensus suffisant.

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Des accompagnateurs pour les ménages

Bonne nouvelle pour la rénovation énergétique, le dispositif "accompagnateur rénov" est officiellement lancé depuis le 1^{er} janvier. Ce rôle de tiers de confiance auprès des ménages sera tenu par des professionnels agréés par l'État et financé par l'Agence nationale pour l'habitat (Anah). Il s'agit d'apporter aux ménages (locataires ou propriétaires) une aide suivie pour leurs travaux de rénovation énergétique, allant du diagnostic des besoins à la réception des travaux, et comportant le montage du dossier de subventions. En effet, depuis la mise en place d'importantes aides gouvernementales, l'absence de conseil était la grande faiblesse des dispositifs, laissant des maîtres d'ouvrage peu compétents effectuer des travaux mal adaptés et ouverts à de nombreuses arnaques. Le décret définitif devrait être publié prochainement pour un dispositif obligatoire en janvier 2023.

SANS-ABRI

Cinquième édition de la Nuit de la Solidarité

Depuis cinq ans, la Ville de Paris procède à un "recensement" informel des sans-abri, en déployant durant une nuit plus de 2 000 volontaires pour sillonner les rues de la capitale à la rencontre des personnes sans solution d'hébergement. Ainsi, dans la nuit du 20 au 21 janvier, les 350 équipes mélangeant professionnels du social et bénévoles ont dénombré 2 600 personnes sans solution d'hébergement, confirmant la tendance à la baisse déjà identifiée en janvier 2021 après les mesures d'urgences prises lors des confinements de l'année précédente. Cette initiative a été également reproduite dans d'autres grandes villes, comme Metz, Grenoble, Montpellier, Marseille etc., et inclut cette année quelques villes de la Petite couronne en particulier en Seine-Saint-Denis.

CARTON VERT



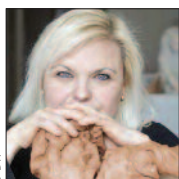
© DR

À **Thomas Kruithof**, cinéaste, pour son remarquable film sur la fonction municipale intitulé "Les Promesses", dans lequel il montre la pression subie par les élus locaux.



© DR

À **Anne Salmon**, sociologue et philosophe, qui, dans une tribune du *Monde* du 10 février 2022, montre que le scandale des Ehpad d'Orpea est aussi la conséquence du "managérialisme" dans tous les domaines de la société, au détriment de l'humanisme.



© DR

À **Sylvie Sanchez**, artiste plasticienne et fondatrice de l'association Creative Handicap, qui a reçu le prix TechAndCare pour la production de nouvelles ressources numériques facilitant l'accès des femmes à l'éducation et à la vie affective et sexuelle.

CARTON ROUGE



© DR

À **Piotr Duda**, président du syndicat polonais Solidarność, qui autorise sa revue à publier régulièrement des articles reprenant tous les thèmes chers à l'extrême droite, comme les propos d'Éric Zemmour concernant les migrants mineurs isolés en France.



© DR

À **Jean-Pierre Farandou**, président de la SNCF, qui ne parvient pas à développer le fret ferroviaire, alors que celui-ci ne représente que 9 % du transport terrestre de marchandises, contre 18 % pour la moyenne européenne.



© DR

À **Ibrahim Patel**, qui, après avoir été élu président de la Chambre de commerce de la Réunion, a vu son mandat suspendu par le tribunal administratif de Saint-Denis en raison des nombreuses anomalies ayant permis cette élection.

ENTREPRISE

Des indépendants sous le seuil de la précarité



© Pixabay

Au nombre de 3 millions en France en 2019, les indépendants sont une population particulièrement sujette à la précarité selon l'Insee. En effet, 27 % d'entre eux touchent des revenus d'activités annuels

inférieurs à 50 % du Smic net selon leur quotité de travail. Toutefois une partie de ceux-là échappent à la pauvreté, grâce aux aides d'État (RSA, allocations chômage, prime d'activité...) mais aussi grâce aux revenus de leur conjoint. Ce qui explique que les familles monoparentales sont les plus touchées (34 % des indépendants vivant sous le seuil de pauvreté, alors que les couples sans enfant ne représentent que 12 % de cette population).

ÉCOLE

Omicron menace les classes de neige

Le scénario de l'hiver dernier se répète : face à la flambée de l'épidémie du variant Omicron, de nombreux séjours scolaires prévus en janvier ont été annulés par les inspecteurs d'académie. Cela a attisé la colère des parents d'élèves dans de nombreuses académies. De plus, les parlementaires des territoires de montagne se font l'écho des conséquences économiques sur leur circonscription de cette absence d'activités hors vacances scolaires. Si des aides existent pour les entreprises et associations organisatrices ou réceptrices de classes de neige, elles ne concernent malheureusement pas la filière alimentaire, les autocaristes, les moniteurs de ski...

JEUNESSE

Le protoxyde d'azote : une consommation inquiétante

Le "proto", ou "gaz hilarant", utilisé dans le milieu médical, fait de plus en plus l'objet d'un usage détourné parmi les jeunes. Le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance de Paris (CEIP-A) recense 254 signalements de cas graves pour l'année 2020, soit cinq fois plus qu'en 2019, avec des consommateurs dont l'âge moyen est de 20 ans. Or, la consommation de protoxyde d'azote (injecté dans un ballon de baudruche puis inhalé), peut avoir des effets secondaires très graves. Certains jeunes consommateurs ont ainsi perdu l'usage de leurs jambes pendant plusieurs semaines après avoir inhalé ce produit. On attend donc avec impatience l'évaluation de la loi adoptée en mai dernier, qui pénalise le fait de provoquer "un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs".



© DR



© Pixabay

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le spectaculaire essor de la voiture électrique

C'est indéniable, la transformation écologique de l'économie est en marche. C'est particulièrement visible dans le domaine des transports, avec la multiplication d'expérimentations dans les transports collectifs, comme l'utilisation de l'hydrogène dans le ferroviaire. C'est encore plus vrai dans les transports individuels avec le développement de la voiture électrique, qui devient une priorité pour tous les

constructeurs. À la tête de ce mouvement, Tesla, qui a vendu 1 million de véhicules électriques en 2021. Et, en 2022, la firme d'Elon Musk va installer deux nouvelles usines d'assemblage à Austin (Texas) et à Berlin. Ces véhicules, désormais fabriqués sur trois continents différents, lui permettra d'envisager une croissance annuelle de 50 % dans les prochaines années. Il reste à espérer que le réseau de bornes électriques suivra. Car celui-ci est en retard, comme en France qui n'a installé que 53 000 bornes sur les 100 000 initialement prévues.

PESTICIDES

Des États-membres de l'UE entretiennent l'opacité



© Pixabay

Dans un rapport publié le 2 février, deux ONG œuvrant dans le champ de la lutte contre la dégradation de la biodiversité (*Pesticide Action Network* et *Les Amis de la Terre*) mettent en accusation certains États-membres de l'Union

européenne pour entrave à la transparence des informations. En effet, le projet de réforme législative de la statistique agricole européenne, texte élaboré depuis un an dans le cadre de la Commission européenne, a été exagérément amendé et vidé de sa substance par "un groupe de 10 États" selon les ONG (Hongrie, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, République Tchèque, Irlande, Pologne, Slovaquie, Danemark et Autriche). Suppression des clauses de transmission électronique, d'accès public aux données, élargissement des délais de remontées sur les usages de pesticides de 1 à 5 ans... Après examen minutieux des versions de la réforme, le rapport des deux ONG conclut à une volonté délibérée de freiner la dynamique du Green Deal européen.

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La traversée du Covid laisse peu de traces

Le rapport annuel de la Drees sur la situation des organismes complémentaires d'assurance santé, publié le 4 février, fait état d'une situation financière plutôt solide de ces organismes lors de l'année 2020 et son contexte exceptionnel dû à la pandémie. En effet, si l'ensemble des cotisations a légèrement baissé entre 2019 et 2020 (- 0,3%, en raison surtout de la montée en charge de la réforme de la CSS), les prestations reversées ont également diminué, mais de façon bien plus marquée avec une différence de - 7,9% par rapport à 2019. Cette baisse est due au ralentissement historique de la consommation de soins et biens médicaux (CSBM) durant cette année de restrictions sanitaires. Toutefois, il faut souligner l'importance de la dépense de provisions pour sinistres (1,9 milliard d'euros), en prévision du versement de la contribution exceptionnelle pour le Covid-19. Malgré tout, le monde des complémentaires s'en sort bien, avec un excédent dégagé. De quoi renforcer leur solidité.

ACCÈS AUX DROITS

Le non-recours toujours aussi élevé

La réduction des non-recours aux minima sociaux est l'une des priorités de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et de la statistique (Drees) évalue régulièrement l'importance de ce phénomène. En 2018, un foyer sur cinq éligible au RSA ne le demandait pas. Or, le montant de RSA auquel ils pourraient prétendre s'élèverait à 330 euros en moyenne par mois et par unité de consommation. L'étude met aussi en avant que ce sont les personnes en couple et sans enfant, diplômées, résidant dans les territoires ruraux ou en région parisienne qui sont le plus concernées par le non-recours. Ces résultats ont peu évolué par rapport à ceux mis en avant ces dernières années. Ils se traduisent par une économie de dépense pour les pouvoirs publics de 750 millions d'euros par trimestre.

JEUNES RURAUX

Entre stabilité et migrations



© Pixabay

L'Insee a publié le 18 janvier une étude sur les enfants en milieu rural. On remarque l'accroissement régulier du nombre des

jeunes de moins de 13 ans, dû à l'attractivité de la ruralité pour les familles en quête de logements plus spacieux et d'une meilleure qualité de vie. Entre 14 et 17 ans, le nombre d'adolescents est assez stable. Enfin, l'enquête identifie que 20 % des jeunes ruraux quittent la campagne dès leur majorité, en particulier ceux qui partent étudier en ville. Mouvement compensé par des installations de jeunes adultes qui, entre 19 ans (9 000 arrivées) et 24 ans (19 000 arrivées), sont de plus en plus nombreux à venir s'installer en milieu rural.

ÉCONOMIE

La baisse de productivité due au changement climatique mieux évaluée

Publiée le 13 janvier dans la revue *Environmental Research Letters*, une étude montre que la hausse des températures affecte de façon visible la capacité de travail des humains. Ainsi, depuis quarante ans, on estime à 9 % l'augmentation des heures chômées en raison d'une chaleur ou d'une humidité trop fortes, soit l'équivalent de près de 650 milliards d'heures perdues par an. Les domaines d'activité les plus impactés sont l'agriculture, la pêche, les activités forestières et la construction. Divers pays sont inégalement touchés par ce phénomène. Il est particulièrement sensible dans les pays fortement dépendants du secteur primaire, comme l'Inde, où il pourrait justifier une perte de 7 % du PIB.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'empilement des dispositifs dénoncé par la Cour des comptes

Estimés entre 17 et 20 milliards d'euros par an, les moyens publics engagés dans la réindustrialisation de notre pays sont conséquents. Pourtant, dans une note parue récemment, la Cour des comptes critique la prolifération de plans et dispositifs qui font souvent double emploi et dont l'évaluation est très hasardeuse. Il s'avère, en effet, que les objectifs de ces différentes stratégies menées sur l'appareil productif français sont "associés à des indicateurs de moyens" mais "rarement à des indicateurs de résultats". Toutefois, la Cour des comptes souligne l'aspect prometteur du programme "France 2030" présenté par l'actuel gouvernement. Il ferait preuve d'un ciblage plus performant mais nécessiterait une gouvernance "la plus indépendante possible" et faire l'objet d'évaluations régulières.

SEMAINE DE 4 JOURS

Une proposition attirante pour les entreprises

**semaine
de 4 jours**

En 1996, deux ans avant la loi Aubry sur la réduction du temps de travail, la

loi Robien offrait aux entreprises la possibilité de passer volontairement à des semaines de 32 heures, à condition que l'entreprise augmente son effectif de 10 % à 15 %, avec l'exonération des charges pour le chômage en contrepartie de ces nouvelles embauches. Aujourd'hui, c'est pour faire face à la nécessité de trouver de la main-d'œuvre avec des propositions intéressantes, que cette semaine de 4 jours retrouve son attractivité, cela en particulier dans les secteurs en tension comme le bâtiment. Ainsi, l'Observatoire des rythmes de travail indique que 54 % des directeurs des ressources humaines seraient prêts à passer à la semaine réduite. Sans forcément baisser le nombre d'heures travaillées, mais en organisant des journées plus longues. Cette concentration intéresse à la fois les employés, qui y trouvent plus de temps libre hebdomadaire, et les entreprises, qui pensent ainsi limiter les heures non-productives. Une solution à première vue gagnant-gagnant.

PROSTITUTION

Une augmentation de l'insécurité et de la précarité

Parmi les métiers les plus frappés par la crise du Covid-19, la prostitution fait figure à part. C'est ce qui ressort d'un reportage publié par *Le Monde* le 25 janvier, sur la base d'interviews de prostituées et de responsables de diverses associations. Concernant près de 40 000 travailleuses et travailleurs du sexe, souvent déjà précarisés (beaucoup sont des personnes migrantes sans titre de séjour) ce domaine d'activité a d'abord été lourdement impacté par les mesures de confinement et de couvre-feux. Sans ressources, de nombreuses prostituées ont accepté des conditions d'exercice (lieux, pratiques, rémunérations...) les mettant en danger, avec une augmentation des comportements agressifs des clients. Ainsi entre novembre 2020 et novembre 2021, 1 232 faits ont été signalés sur l'application Jasmine de Médecins du Monde, contre 967 l'année précédente (une augmentation de près de 30 %). Les associations s'inquiètent de cette montée de l'insécurité à laquelle elles ne peuvent pas faire face et disent "ne pas pouvoir continuer à se substituer aux responsabilités de l'État".



© Pixabay

MONDE

LES EFFETS CATASTROPHIQUES DU COVID-19 SUR LA SCOLARISATION

À l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, le 24 janvier, un premier bilan de l'impact de la pandémie de Covid sur la scolarisation a été dressé. Après deux ans de crise sanitaire qui a contraint la quasi-totalité des gouvernements à fermer partiellement ou complètement les établissements scolaires, on commence à en mesurer les effets désastreux, non seulement sur les apprentissages mais aussi sur la socialisation des enfants et de leurs familles. Et le mouvement n'est pas terminé, puisqu'aujourd'hui encore 40 % des écoliers sont touchés par les fermetures d'écoles. Si la fin de crise laisse progressivement entrevoir une réouverture, les dégâts sont déjà là, avec un retard scolaire allant jusqu'à un an et une vertigineuse chute des apprentissages fondamentaux. Plus grave, certains enfants ne pourront jamais revenir à l'école, comme au Brésil où l'on estime que 10 % des 10-15 ans sont dans ce cas. Dans d'autres pays, ce sont en priorité les filles qui n'y retourneront pas, avec un phénomène massif des mariages forcés. Comme le martèle Céline Hein, chargée de plaider à l'Unicef : "On sait que les risques pour les enfants liés aux fermetures d'écoles sont bien supérieurs aux risques de rester à l'école".

INDE

La hausse des températures accentue la désertification du monde agricole

Plus grand État de l'Inde, le Rajasthan est aussi l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique. Le 1^{er} juin 2019, le district de Churu, au nord du Rajasthan, a enregistré une température record de 50,8°C. De plus, le dérèglement climatique retarde la mousson de plusieurs semaines, ce qui fait peser ainsi un grand péril sur l'agriculture dont dépendent 70 % de la population de cet État. Cette situation incite de plus en plus de ruraux à s'agglutiner dans les métropoles, pourtant déjà surpeuplées.

JAPON

VERS UN QUADRUPLEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Selon un rapport publié ce mois-ci par un groupement d'agences publiques, le Japon aurait besoin de 4,2 millions de travailleurs étrangers d'ici à 2030, et de 6,7 millions d'ici à 2040 pour soutenir la croissance. Or, il faut rappeler que, depuis dix ans, le nombre de travailleurs immigrés au Japon est passé de 500 000 à 1,7 million. En effet, le pays fait face à une pénurie de main-d'œuvre chronique depuis 1997, car en vingt-cinq ans la catégorie des 15-65 ans s'est contractée de 87 à 73 millions de personnes, et elle devrait encore se réduire à 60 millions en 2040. De plus, la pandémie décourage de plus en plus les femmes de reprendre une activité professionnelle.

CHINE

VERS UNE BANQUEROUTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ?



© Pixabay

Le gouvernement chinois ne brille pas par la transparence de ses informations, et l'organisation de sa fonction publique est un mystère. Un coin de voile a été récemment soulevé par le message posté d'un fonctionnaire qui se plaignait d'une baisse importante de son traitement. Relayé par d'autres messages, il est apparu que dans toutes les régions chinoises, les fonctionnaires font face à des fluctuations autoritaires de leurs salaires. En effet, les possibilités de recours à la fiscalité des collectivités locales sont très limitées et elles doivent compléter leur trésorerie en mettant en vente leur patrimoine immobilier. Or, celui-ci s'est réduit considérablement. Aujourd'hui, hormis Shanghai, toutes les provinces, municipalités et régions chinoises accusent des déficits supérieurs à leurs recettes annuelles. Le plus gros pays du monde communiste masque-t-il derrière ses succès apparents une immense fragilité ?

ESPAGNE

LE GOUVERNEMENT VEUT SE BATTRE CONTRE LES EMPLOIS PRÉCAIRES



© Pixabay

Selon l'*Instituto Nacional de Estadística* (Insee espagnol) un contrat de travail sur trois ans, en Espagne, a une durée de moins de sept jours. Et Eurostat estime de son côté que 24,2 % des salariés espagnols ont un contrat temporaire (CDD, contrat de service, saisonnier etc.) contre une moyenne dans l'Union européenne de 13,5 %, faisant de ce pays le plus exposé à la précarité professionnelle. C'est pourquoi le gouvernement de Pedro Sanchez cherche à faire adopter par le parlement des mesures urgentes pour réformer le marché du travail. Suppression des "contrats de travaux et services" qui permettaient en particulier dans le bâtiment d'employer brièvement un ouvrier pour le renvoyer sans préavis à la

fin du travail, transformation des CDD abusifs en CDI, fixation d'un nombre de semaines minimales pour les saisonniers... font partie des mesures évoquées. Celles-ci ne manquent pas de provoquer des critiques de la part des acteurs économiques. Une loi pas encore acquise donc, sur un sujet qui fera certainement reparler de lui.

ROUMANIE

UNE NOUVELLE TERRE D'IMMIGRATION



© Pixabay

Conséquence de l'ouverture de l'espace de Schengen, avec 4 millions de Roumains partis travailler dans les pays de l'Europe de l'ouest, la Roumanie est désormais face à une inquiétante pénurie de main-d'œuvre. Selon le ministère de l'Emploi, 480 000 emplois sont actuellement vacants. Ainsi, le pays qui était devenu terre d'émigration depuis son entrée dans l'Union européenne, devient aujourd'hui terre d'immigration. C'est pourquoi, début 2021, le gouvernement avait fixé un quota de 25 000 travailleurs en provenance de pays non européens, qui a été doublé dès le mois d'août pour faire face aux pénuries. Et en 2022, il annonce déjà le nombre de 100 000 visas pour ces travailleurs. En provenance principalement d'Asie du Sud-Est, ceux-ci ont acquis la réputation de travailler plus et de se plaindre moins, pour un salaire qui représente, selon leur pays d'origine, jusqu'à cinq fois ce qu'ils auraient gagné là bas.

CANADA

LA RÉVOLTE DE "TRUCKERS" DANS L'IMPASSE



Bien que limitée à quelques centaines de contestataires qui continuent d'occuper le centre de la capitale Ottawa avec leurs camions, le mouvement de révolte des camionneurs ne faiblit pas, malgré ses conséquences particulièrement nocives pour l'économie.

En effet, le pouvoir canadien semble impuissant devant les réticences à agir de la police et de l'armée. Il est vrai que l'armée canadienne compte seulement 45 000 hommes, toutes armes confondues, et qui sont éparpillés sur un immense territoire. Il n'en demeure pas moins que cette révolte, largement influencée par les mouvements d'extrême-droite, montre une fois de plus la fragilité des démocraties face à des minorités déterminées.

AFRIQUE DU SUD

UN RAPPORT RÉVÈLE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION



© Pixabay

Après quatre longues années d'investigation, le juge Raymond Zondo a remis début janvier à l'actuel président sud-africain Cyril Ramaphosa le rapport de la commission d'enquête sur la corruption pendant le mandat de son prédécesseur Jacob Zuma, entre 2009 et 2018. L'ancien président aurait procédé à la suppression de toutes les règles de contrôle budgétaire, afin de s'enrichir avec son clan, grâce à l'aide d'un cabinet de conseil américain, *Bain & Company*. Ceci aurait contribué à vider de sa substance un contrôle qui figurait pourtant parmi les plus performants du monde à la fin des années 2000. Les 900 pages de ce rapport nous renseignent également sur le pillage de la compagnie *South African Airways*. En conséquence, le juge Zondo demande la création d'une agence indépendante pour lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats publics, et redonner ainsi du crédit à une démocratie aujourd'hui piétinée.



ÉTATS-UNIS

LA "GREAT RESIGNATION" (GRANDE DÉMISSION) REDISTRIBUE LES CARTES DE L'EMPLOI

Aux États-Unis, la crise du Covid-19 a révélé des effets inattendus sur le monde du travail. En effet, plus de 38 millions d'Américains ont quitté leur travail durant la seule année 2021, sur 162 millions d'emplois (soit 23 %). Certes, ce pays est déjà connu pour une mobilité professionnelle bien plus importante que chez nous en raison des moindres freins aux licenciements mais aussi de la fluidité du marché. Là, avec l'ampleur du mouvement, c'est un nouveau phénomène qui se montre : l'inversion du rapport de force entre employeurs et employés, qui considèrent que c'est une manière de contraindre les

employeurs vers un management plus humain et de meilleurs salaires. Et, de fait, certaines entreprises ont effectivement rehaussé les salaires et amélioré les conditions de travail pour pallier leur manque de main-d'œuvre. Cette *Great Resignation* et ses effets économiques laisseront-ils une trace durable dans l'histoire ?

TURQUIE

LA RADICALISATION D'ERDOGAN MENACE LA CONDITION DES FEMMES

Il y a presque un an, le président Recep Erdogan annonçait le retrait de son pays à compter du 1^{er} juillet de la convention d'Istanbul sur la lutte contre les violences faites aux femmes, convention proposée par le Conseil de l'Europe et signée par 45 pays européens en 2011. Six mois après le retrait effectif, de nombreuses associations turques et internationales en dénoncent les effets qui n'ont pas manqué de se faire sentir sur les femmes turques, désormais soumises sans protection aux brutalités de leur famille ou des forces de l'ordre. Mais au-delà des violences, c'est leur relégation au second plan dans toute la société turque qui est dénoncée. Ainsi, le chômage des femmes est de 29 % aujourd'hui, contre 13,8 % pour les hommes, contraignant de nombreuses femmes à rejoindre l'économie informelle ce qui accentuera leur précarité.



AFGHANISTAN

LES BAINS PUBLICS DÉSORMAIS INTERDITS AUX FEMMES



Selon l'ONU, 97% de la population afghane vivra sous le seuil de pauvreté d'ici juin, et selon l'ONG *International Rescue Committee*, 9 millions d'Afghans se retrouveront dans une situation alimentaire proche de la famine. Cette situation dramatique conduit les talibans à alléger les mesures prises contre les femmes en ce qui concerne l'accès à l'éducation, pour pouvoir obtenir à nouveau de l'aide des organisations humanitaires. Mais au même moment, on observe l'établissement de nouvelles mesures discriminatoires envers les femmes, comme leurs possibilités d'accès aux bains publics. Cette mesure ne concerne pour l'instant que la province de Balkh et d'Hérat, mais devrait rapidement s'étendre au reste du pays. Il est donc prématuré de conclure à une évolution plus démocratique du pouvoir en place, ce qui aura nécessairement des conséquences sur l'aide internationale et sur le sort des populations afghanes.

"LA MOBILISATION SUR LA CITOYENNETÉ NE PEUT PLUS ATTENDRE"

Président de l'association *Les Petits Frères des Pauvres*, Alain Villez milite depuis longtemps pour le renforcement des liens sociaux et la revalorisation du rôle des personnes âgées dans la société. Avec son organisation, il répond donc positivement au lancement d'une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, le 21 mai 2022.

PROPOS RECUEILLIS PAR **JEAN-LOUIS SANCHEZ**

Le Jas : Comment percevez-vous l'évolution de la citoyenneté dans notre pays ?

Alain Villez : La volonté d'engagement citoyen demeure vive dans notre pays. Par exemple, chez les Petits Frères des Pauvres, nous avons plus de 13 000 bénévoles sur l'ensemble du territoire ! Il s'agit de jeunes retraités, c'est évident, mais aussi de personnes plus jeunes en activité professionnelle ou étudiants. Pour ces derniers, il s'agit plutôt d'un engagement ponctuel. Et nous ne cessons de recenser des initiatives heureuses prises dans de nombreux territoires pour renforcer le vivre-ensemble. D'ailleurs, durant la crise sanitaire, on a assisté à une éclosion d'actions visant à accompagner des personnes seules, à leur fournir les produits dont elles avaient besoin, à garder des enfants pour favoriser le travail des parents... Mais si on analyse la situation de façon plus approfondie, on constate que l'engagement citoyen se raréfie sur le terrain des responsabilités et de la durabilité. Il est indéniable que les pouvoirs publics n'ont pas su, ces vingt dernières années, suffisamment valoriser l'importance d'agir au service de la collectivité, pour protéger les autres mais se protéger également. J'ajoute, en ce qui concerne l'action de notre association dirigée vers l'accompagnement des personnes âgées, que nous souhaitons valoriser l'apport décisif de celles-ci à la vie sociale. Leur contribution est, en effet, essentielle, notamment sur les questions envi-



© serge_tornone

ronnementales. Nous organisons par exemple des manifestations locales, qui vont de l'initiation aux gestes écoresponsables à la découverte du patrimoine, avec l'aide et/ou le parrainage de personnes âgées du territoire. Nous souhaitons ainsi les réintégrer pleinement dans leur citoyenneté.

Le Jas : Quelle est votre conception de la fraternité ?

A.V. : C'est le porte-drapeau de notre organisation. Nous revendiquons de vivre la fraternité au quotidien avec les personnes que nous accompagnons. Ce qui est intéressant dans la fraternité, plus que dans la solidarité, c'est qu'elle reconnaît nos différences et la nécessité du vivre-ensemble, ce qui requiert de promouvoir l'engagement citoyen. Enfin, je voudrais insister sur le fait que la fraternité doit aussi inspirer nos modes d'organisation. Ainsi, dans nos équipes, les bénévoles s'organisent entre eux, avec le soutien de salariés, dénommés "coordinateurs de développement social". Ils élisent un conseil d'équipe et désignent un responsable. Mais nous insistons de plus en plus sur le fait que les personnes âgées que nous aidons participent aussi à cette vie d'équipe. On est de moins en moins dans une logique assistantielle, comme on a pu l'être dans le temps. Il y a une réelle volonté de la part de ces personnes accompagnées de s'exprimer, de participer. Par exemple, on invite maintenant quelques-unes des personnes accompagnées à participer à nos assemblées générales. On a environ 370 équipes d'action territoriale aujourd'hui. Et de plus en plus, notre ambition est de faire vivre la fraternité dans leur fonctionnement.

Le Jas : Le 21 mai prochain aura lieu la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité. Comment comptez-vous y prendre part ?

A.V. : L'action de notre association est par essence locale. Cela se reflète dans la couverture médiatique de notre activité. On a beaucoup de mal à exister dans les médias nationaux, mais dès qu'on se réfère à la presse régionale, on y retrouve toutes nos actions. Pour la journée du 21 mai, c'est donc à partir de nos

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Association à but non lucratif reconnue d'utilité publique, dédiée à l'aide aux personnes âgées isolées et en situation de précarité.

L'ASSOCIATION EN CHIFFRES :

12 fraternités régionales

374 équipes d'action

13 802 bénévoles

375 salariés

52,5 millions d'euros de ressources

Dont 89 % de dons du public

34 714 personnes aidées

Dont 13 559 personnes accompagnées dans la durée

PLUS PRÉCISÉMENT, PENDANT LA CRISE SANITAIRE :

720 000 personnes âgées n'ont eu aucun contact avec leur famille durant le premier confinement de mars-juillet 2020

Plus de 23 000 appels reçus sur la ligne "Solitud'écoute".

65 % des bénévoles ont maintenu leur action durant le premier confinement

20 766 nouveaux bénévoles ont souhaité s'engager malgré la crise

équipes locales que nous mènerons des actions de sensibilisation sur le vivre-ensemble. Nous n'avons pas encore établi de plan d'action, mais nous souhaitons être, dans tous les territoires où nous sommes implantés, le fer-de-lance de cette belle journée qui doit servir à redonner le goût de l'autre à nos concitoyens. C'est pourquoi je pense qu'elle aura nécessairement vocation à se reproduire tous les ans, si, malgré le contexte électoral particulier à cette année, elle se traduit par une forte mobilisation des responsables locaux, publics et associatifs. ■



STOP OU ENCORE ?

Alors que la loi de finances pour 2022 vient d'ouvrir timidement la voie à une renationalisation du revenu de solidarité active (RSA) dans quelques départements volontaires, la question de la réforme de ce dispositif s'invite dans le débat des élections présidentielles. En témoigne, par exemple, la proposition de la candidate de la droite républicaine, Valérie Pécresse, qui souhaite que "celui qui touchera le RSA donnera chaque semaine 15 heures d'activité à la société". Une manière de relancer à nouveau la question fondamentale du lien entre RSA et insertion. Car depuis 1988, date de la mise en place du RMI, ancêtre du RSA, le retour à l'activité de ses bénéficiaires souffre de nombreuses critiques plus ou moins justifiées. Et la progression du coût du RSA pour les départements menace de plus en plus leur capacité d'action. De quoi inviter à s'interroger sur l'efficacité d'un dispositif qui mériterait sans doute d'être repensé pour être mieux adapté aux réalités actuelles.

PAR CHRISTOPHE ROBERT ET JEAN-MARIE LATOUR

Jusqu'en 2003, l'État finançait l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI), devenu depuis Revenu de solidarité active (RSA)", rappelle en préambule Didier Lesueur, directeur général de l'Odas qui précise que "les départements n'avaient en charge que les dépenses d'insertion proprement dites". En 2004, le transfert aux départements de la gestion de l'allocation a été accompagné au départ d'une dotation de l'État qui en couvrait l'intégralité. "Depuis lors, l'augmentation de la participation de l'État n'a pas suivi celle de la dépense d'allocation, souligne le directeur général. Elle ne représente désormais qu'un peu plus de la moitié de la dépense". Tandis que les autres minimas sociaux (allocation aux adultes handicapés, allocation spéciale de solidarité, etc.) sont financés intégralement par l'État, tel n'est pas le cas du RSA, dont les règles sont aussi fixées nationalement et ne sont pas modulables localement. Résultat, cette anomalie grève fortement les budgets départementaux.

FORTES DÉPENSES, FAIBLES RÉSULTATS

Car il est bien un constat sur lequel chacun s'accorde aujourd'hui : le RSA coûte de plus en plus cher aux départements. Et la crise sanitaire dont nous peinons à sortir ne devrait pas arranger la situation. "Ouverture d'un nouveau cycle inquiétant". Tel est le constat dressé par l'Odas dans sa dernière *Lettre* consacrée aux dépenses sociales et médico-sociales des départements en 2020. L'observatoire relève ainsi qu'entre 2019 et 2020, les dépenses nettes liées au RMI-RSA hors personnel ont bondi de + 7 %. La dépense nette liée au RSA a en effet augmenté en 2020 de 725 millions d'euros par rapport à 2019 pour aujourd'hui dépasser la barre des 11 milliards d'euros. Et si la charge reste en principe répartie à égalité entre les départements et l'État, "l'État n'ayant pas augmenté sa contribution financière, la charge nette pour les départements a augmenté de +15 % en 2020", souligne l'Odas, qui ajoute : "C'est donc bien le RSA qui explique près de la moitié de la charge supplémentaire de l'ensemble des dépenses sociales pour les départements en 2020".

À cette réalité, qui impacte surtout les départements les plus fragiles sur le plan économique, viennent encore s'ajouter des dysfonctionnements structurels récemment relevés par la Cour des comptes. Dans un rapport publié en janvier 2022, elle ne ménage pas ses critiques à l'encontre d'un dispositif dont elle juge les résultats pour le moins contrastés. Ce rapport, intitulé *Le revenu de solidarité active : évaluation d'une politique*

NOUVEL AFFLUX À PRÉVOIR

Le nombre d'allocataires du RSA pour la France métropolitaine atteint aujourd'hui près de 1,8 million de personnes. Ce chiffre, relativement stable depuis 2016, ne reflète pas la réalité de la précarité en France, qui s'est aggravée avec la crise sanitaire. Car, comme l'explique Florent Guéguen, ancien directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité (Fnars), "Beaucoup d'emplois précaires et peu qualifiés ont été détruits en 2020. Tout cela alimente l'augmentation de la pauvreté en France". Et nombreux sont ceux qui basculent parce qu'ils n'ont pas été protégés par le chômage partiel. Cette situation risque d'empirer, car si les aides gouvernementales ont eu le mérite d'atténuer une partie des conséquences de la crise sanitaire, elles ne les ont pas pour autant supprimées. "Il est probable qu'avec la fin de toutes les aides gouvernementales, l'accroissement du nombre d'entreprises en difficulté amènera fin 2021, et surtout en 2022, un afflux de nouvelles demandes de RSA", analyse pour sa part l'Odas.

publique, rappelle les objectifs initialement poursuivis par le RSA : assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Comme le soulignent les rapporteurs, "l'ambition de la loi de 2008 était donc que le RSA, tout en garantissant un niveau minimal de ressources et un accompagnement personnalisé comme le RMI, préserve davantage les incitations à l'activité professionnelle".

Or, les sages de la rue Cambon relèvent "une atteinte insuffisante des publics cibles qui laisse subsister des situations de précarité et d'exclusion (...) avec un taux de couverture d'environ 70 % pour le volet allocation." Mais la Cour déplore aussi la "faiblesse de l'accompagnement et de la contractualisation, qui obère les perspectives d'insertion". Car, si le RSA vise effectivement à sortir de la pauvreté, il poursuit aussi un objectif d'insertion et de retour à l'emploi. Et en ce domaine, les difficultés des bénéficiaires du RSA restent importantes. Leur taux de retour à l'emploi, de 3,9 % par mois en

LE NON-RECOURS À LA LOUPE

Dans son dernier rapport intitulé *Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité*, publié le 11 février, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) indique qu'un tiers des foyers éligibles ne demandent pas à percevoir le RSA auquel ils pourraient légitimement prétendre. Plus en détail, 16 % des femmes seules avec enfants éligibles à la pres-

tation seraient en situation de non-recours au RSA contre la moitié (49 %) des couples éligibles sans enfant. Il en va de même pour 15 % des locataires en HLM contre 33 % des locataires du parc privé et 61 % des propriétaires (y compris accédants). Au final, ce phénomène du "non-recours" permettrait ainsi à l'État de réaliser une économie de 3 milliards d'euros chaque année.

2019, est non seulement très inférieur à la moyenne des demandeurs d'emploi (8,2 %), mais il l'est aussi à celui de tous les autres publics bénéficiant de dispositifs spécifiques (demandeurs d'emploi de longue durée, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), personnes de plus de 50 ans, etc.). En conclusion, la Cour des comptes pointe du doigt une réalité qui fâche : "À rebours de l'idée de palier vers l'emploi mise en avant lors de sa création, le RSA est d'abord, et de plus en plus, vu par ses bénéficiaires et par ceux qui les accompagnent comme un revenu minimum. C'est au regard de cette réalité que l'effectivité des droits et devoirs doit être appréciée". Une manière de dire que le troisième et dernier objectif du RSA, à savoir l'insertion sociale et professionnelle, tendrait

malheureusement parfois à passer par pertes et profits. Et la Cour des comptes d'appeler chacun à ses responsabilités : "À défaut d'un engagement fort de l'ensemble des acteurs, le RSA risque d'évoluer, pour un nombre croissant de personnes, vers une simple allocation de survie, marquant l'échec des ambitions affichées en 2008 lors de sa création".

LA VOIE DE LA SÉRÉNITÉ FINANCIÈRE

Fort heureusement, du côté des acteurs de terrain précisément, de nombreux départements ne restent pas passifs, en demandant à l'État d'alléger la charge financière des allocations pour pouvoir investir davantage en matière d'accompagnement et d'insertion. Le premier à avoir ouvert la voie en ce domaine est le département de la Seine-Saint-Denis. En l'espace de quelques années, le coût du RSA y a explosé plus qu'ailleurs, passant de 358 millions d'euros en 2012 à plus de 550 millions en 2020. Il est vrai que ce département est marqué par un taux de pauvreté record de 28 % (contre 14,8 % en moyenne nationale) et que le nombre de bénéficiaires du RSA dépassait les 90 000 fin 2020, dont près d'un sur deux (44 %) depuis plus de cinq ans. "Avec la renationalisation du financement du RSA, nous réparons enfin cette injustice qui faisait payer à la Seine-Saint-Denis une partie toujours plus grande de cette allocation de solidarité nationale à la place de l'État", explique son président, Stéphane Troussel. Grâce à cette économie, le département pourra retrouver des marges de manœuvre qui lui permettront d'investir dans des projets d'insertion, comme le font déjà certains départements comme le Var à travers le financement de services ou d'associations dédiées (voir encadré).

Cette possibilité de "renationalisation" du RSA a été formellement validée par le Parlement à l'occasion du vote de la loi de finances pour 2022 du 30 décembre



© Pixabay



© DR

Dans son récent rapport, la Cour des comptes souligne le faible taux de couverture du volet allocation du RSA (70 %) mais aussi la faiblesse de l'accompagnement des allocataires.

RENATIONALISATION : CONVENTION NÉCESSAIRE

Les modalités de reprise des compétences RSA par l'État aux conseils départementaux ont été précisées par un décret du 5 février. Dans ce cadre, une convention d'insertion entre le préfet et le conseil départemental doit notamment déterminer :

- les objectifs souscrits par le département en vue de renforcer, sur la durée de l'expérimentation, l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active ;
- les conditions permettant d'atteindre ces objectifs et notamment les moyens supplémentaires, humains et financiers, que le département entend mobiliser pour leur réalisation ;
- les modalités par lesquelles le président du conseil départemental et le préfet de département :
 - assurent conjointement le suivi de la mise en œuvre des objectifs, en y associant les partenaires qu'ils estiment nécessaires à ce suivi, sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats définis dans une annexe à la convention ;
 - analysent les résultats de ce suivi au vu des indicateurs précités et les conséquences éventuelles à en tirer en cas de non-respect des obligations contractuelles prévues dans la convention ;
- les conditions dans lesquelles la convention est susceptible d'être modifiée par avenant.

2021. Depuis, les modalités de cette expérimentation ont été précisées par un décret du 5 février 2022 (voir encadré ci-dessus). Le dispositif consiste ainsi plus précisément à recentraliser l'instruction administrative,

la décision d'attribution ainsi que le financement du RSA et du revenu de solidarité (RSO), dans des départements volontaires pour une durée de cinq ans. Après la Seine-Saint-Denis, c'est le département des Pyrénées-

RSA PAPER...



Orientales et celui des Landes qui ont fait part de leur intérêt pour expérimenter le dispositif. Et d'autres départements pourraient encore suivre. La loi "3DS" a en effet prévu un nouvel appel à candidatures pour une recentralisation à partir du 1^{er} janvier 2023. "C'est un premier pas qui peut s'avérer fort utile s'il débouche rapidement sur une orientation plus générale, mais dans tous les cas de figure en s'appuyant sur un cadre défini contractuellement et respecté par tous", considère-t-on aujourd'hui à l'Odas, qui vient de publier un nouveau manifeste intitulé *Consolider le vivre-ensemble : ce qu'il est urgent (et possible) de faire*.

Cette dynamique vers la renationalisation n'est toutefois pas souhaitée par tous les départements, qui craignent que la dissociation du financement de l'allocation et de l'insertion débouche sur une démotivation des départements. Car, rappelons-le, contrairement aux dispositions de la loi sur le RMI, les départements n'ont plus d'obligation sanctionnée en matière d'insertion. En effet, en 1988 ils devaient consacrer l'équivalent de 22 % des dépenses d'allocations en dépenses d'insertion. C'est la position aujourd'hui du département de l'Ariège dont la présidente, Christine Téqui, a adressé un courrier au Premier ministre le 8 février dernier. "Tous les départements ne sont pas égaux en ce qui concerne l'exclusion, tous ne sont pas égaux au niveau de l'intensité mise à l'insertion", souligne l'élue. Peu convaincue par la voie de la renationalisation telle que proposée par la loi de finances, Christine Téqui suggère plutôt un autre dispositif qui consisterait à laisser aux départements le soin de payer l'allocation RSA mais "dans un cadre conventionné avec l'État". "Un niveau de RSA correspondant à celui versé sur la moyenne des années 2019-2020-2021 serait le niveau socle, financé sans changement par rapport aux règles actuelles". La convention viendrait fixer des projections à venir sur l'évolution du RSA et "au-delà du niveau socle, l'État s'engagerait à prendre en charge les futures augmentations à l'euro près", explique la présidente. Selon Christine Téqui, un tel dispositif présenterait l'avantage "de conserver ce couple indissociable "paiement du RSA/politique d'insertion" qui garantit l'implication et la reconnaissance du département dans des politiques d'insertion offensives, permettant ainsi le retour à l'emploi des personnes qui en sont actuellement privées".

LA VOIE DE L'INSERTION

Reste que, comme le rappelle Catherine Nironi, directrice du CEDIS, association chargée de l'insertion dans le Var, "il est important, quel que soit le mode de financement choisi, de maintenir le lien nécessaire

FOCUS SUR LE CEDIS

Créé en 1989 dans le Var, le Centre départemental pour l'insertion sociale (CEDIS) est une association qui a vocation à accompagner les allocataires du RMI, puis du RSA, dans le département.

Pour ce faire, des outils spécifiques ont été créés pour traiter des difficultés particulières rencontrées par les allocataires.

Par exemple :

- Pour faciliter l'accès au travail de femmes isolées avec de jeunes enfants, le département a développé des crèches ayant un double objectif : accueillir les enfants de personnes en insertion, mais aussi employer d'autres personnes en insertion en contrat aidé pour les former aux métiers de la petite enfance. Cela a permis à plusieurs dizaines de personnes concernées de devenir éducatrices de jeunes enfants, alors que ces métiers sont très recherchés et offrent des emplois. Ces crèches sont d'ailleurs maintenant labellisées "crèches à vocation d'insertion professionnelle" par la CAF, le département et Pôle emploi.

- Pour offrir directement des débouchés, le CEDIS a créé une entreprise d'insertion qui fait de la restauration collective avec une dizaine de femmes en CDI et produit 400 repas jours. Cette entreprise évolue dans un secteur marchand et concurrentiel.

- De façon plus générale, le CEDIS accompagne des employeurs qui souhaitent embaucher en contrat aidé (Parcours emploi compétences) des bénéficiaires du RSA, en développant les aptitudes professionnelles des salariés en les formant pour qu'ils bénéficient d'un emploi durable.

Ainsi, en 2021, l'association a établi 12 330 contrats d'engagement réciproque. 48 % des personnes bénéficiant d'un accompagnement intensif ont été remises à l'emploi.



© iStock

Certains départements font face à une explosion du nombre d'allocataires du RSA. Comme en Seine-Saint-Denis, où ce nombre dépassait les 90 000 fin 2020, dont près d'un sur deux (44 %) depuis plus de cinq ans.

entre le montant de l'allocation et les actions d'insertion à initier et à pérenniser. Car les actions d'insertion doivent être décentralisées pour pouvoir s'inscrire dans l'économie et les besoins d'un territoire. C'est d'autant plus nécessaire, que les actions d'insertion peuvent être des leviers pour le développement local”.

LA VOIE DE L'EMPLOI

C'est aussi le point de vue de l'Odas, qui rappelle que “les départements ont aujourd'hui d'autant plus besoin de voir conforté leur rôle en matière d'insertion que le paysage de l'emploi n'a cessé de les ignorer”. Il est vrai que, fortement investis dans les années 1990 dans la création d'emplois par l'intermédiaire des commissions locales de l'insertion (CLI) dans le cadre du RMI, les départements avaient été déstabilisés par la suppression de ces commissions lors de la transition vers le RSA en 2008. Depuis lors, on leur a aussi retiré leur compétence en matière économique pour la confier aux régions, bien que celles-ci, en raison de leurs nouveaux périmètres géographiques, rencontrent bien des difficultés à trouver leurs repères et leurs modes d'intervention. C'est pourquoi, la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), qui vise à renforcer dans un territoire déterminé la concertation entre tous les acteurs locaux (région, département, communes, Pôle Emploi, ARS, CAF/MSA, bailleurs sociaux,

associations...), pourrait être prometteuse si elle ne débouche pas sur la seule production de nouveaux outils numériques, comme par exemple une cartographie de l'offre d'insertion ou un “carnet de bord” pour les bénéficiaires du RSA, ce qui est déjà le cas dans certains territoires.

Car la voie de l'insertion est avant tout une voie personnalisée, comme le rappelle fort justement Catherine Nironi : “L'accompagnement doit s'effectuer dans le cadre d'une relation personnalisée, physique et régulière, pouvant répondre aux problématiques sociales et professionnelles de chaque personne. À cet égard, la question des délais, notamment, entre l'ouverture de droit et la nomination du référent doit être bien traitée. Plus le délai est important, moins l'allocataire adhère à l'accompagnement (s'il a perçu pendant des mois ou des années l'allocation sans rencontrer personne, il ne comprend pas le sens de la démarche...)”.

En conclusion, le RSA s'inscrit aujourd'hui à un tournant de son histoire, tant en ce qui concerne ses modalités de financement de l'allocation, que celles de l'insertion. La réussite des expérimentations en cours sera déterminante pour son maintien. Et les départements ont tout intérêt à s'inscrire dans cette dynamique, car leur légitimité dépend largement de leurs compétences en matière sociale, dont l'insertion constitue un élément central. ■

Participez aux prochains webinaires de formation de l'École de la Protection de l'Enfance



Avec les spécialistes
les plus qualifiées et
reconnues sur ces sujets



Geneviève Avenard, Pr Priscille Gerardin, Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Martine Nisse

NOUVEAU !

VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS : mieux détecter en protection de l'enfance, mieux appréhender l'impact de cette détection (sur le système, la victime et son environnement, l'agresseur, la famille,...) pour mieux accompagner les victimes.

Formatrice :

Martine Nisse, co-fondatrice et directrice du Centre des Buttes-Chaumont, spécialisé dans la prise en charge thérapeutique des victimes et des auteurs de violences familiales et extra-familiales, thérapeute familiale.

En présence et avec le témoignage d'une personne concernée.

Webinaire de sensibilisation à la détection des violences sexuelles faites aux enfants destiné aux professionnels de la protection de l'enfance, ou aux autres professionnels en lien avec des enfants.

LES 1000 PREMIERS JOURS : ce qui se joue (sur les plan moteur, psychique, émotionnel) dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans et les enseignements concrets à en tirer dans l'accompagnement des enfants protégés, la construction et le suivi de leur projet de vie.

Formatrices :

Pr Priscille Gerardin, Responsable des unités universitaires de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et Chef du pôle de Psychiatrie Enfants et adolescents, CHU du Rouvray.

Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.

DROITS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT : une responsabilité de tous et de chacun. De quoi parle-t-on concrètement ? Pourquoi et comment mieux les respecter dans les pratiques professionnelles y compris dans un contexte complexe ? À partir d'exemples concrets en protection de l'enfance et d'affaires traitées par le Défenseur des droits.

Formatrices :

Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants entre 2014 et 2020.

Dr Marie-Paule Martin-Blachais, Auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", Directrice scientifique de l'école de la protection de l'enfance.



LE 10 MARS 2022

10H00-13H00 / 14H00-17h00

Webinaire+ de 6 heures

en visioconférence via Zoom.

Exceptionnel journée en présence de l'une des spécialistes les plus reconnues sur le sujet. Apports théoriques et pratiques avec de nombreux temps d'échange avec les participants.

Tarif : 300 €



LE 25 MARS 2022

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Webinaire de 5 heures

en visioconférence via Zoom.

Apports théoriques et pratiques avec au minimum trois temps d'échange avec les participants.

Tarif : 250 €



LE 4 AVRIL 2022

10H00-12H30 / 14H00-16h30

Webinaire de 5 heures

en visioconférence via Zoom.

Avec la présence exceptionnelle toute la journée de l'ancienne Défenseuse des enfants.

Tarif : 250 €

DECouvrez NOS AUTRES FORMATIONS SUR

www.ecoleprotectionenfance.com

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à :
inscription@ecoleprotectionenfance.com ou par tél : 01 53 10 24 10





Depuis sa création,
Le Jas n'a cessé de suivre l'actualité
avec un regard sans concession.

Nous avons à cœur d'apporter notre
contribution à la construction d'un monde
plus fraternel faisant de la solidarité,
de la citoyenneté, du développement
durable et de la proximité des objectifs
incontournables.

Pour partager avec nous cette ambition,

ABONNEZ-VOUS !

TROIS FORMULES VOUS SONT PROPOSÉES :

1. FORMULE "PAPIER"

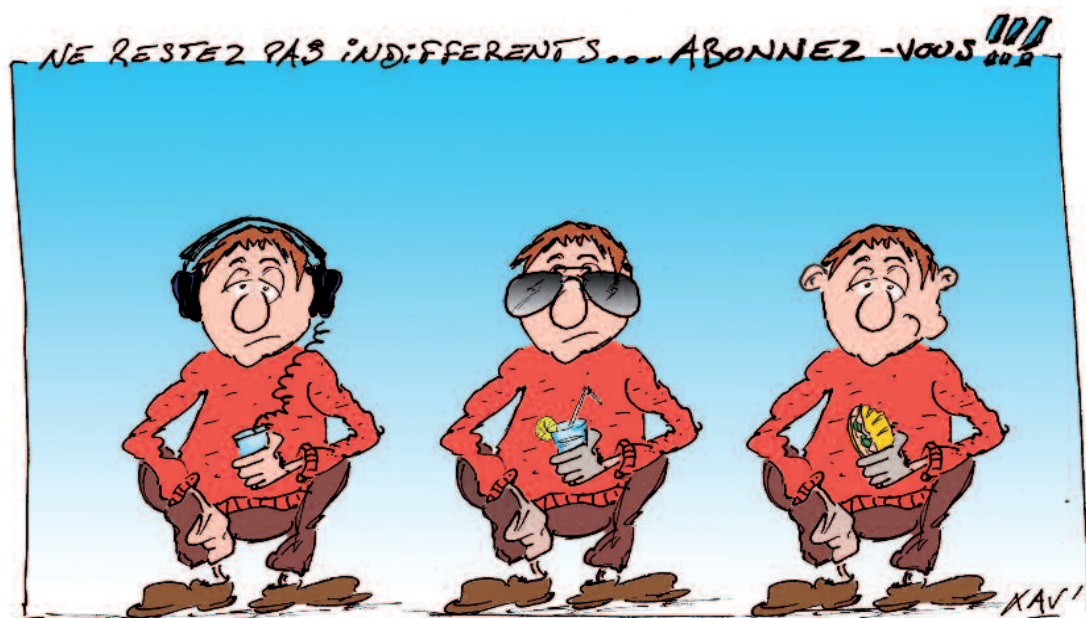
RECEVEZ CHAQUE MOIS VOTRE MAGAZINE
EN VERSION PAPIER À L'ADRESSE DE VOTRE CHOIX.

2. FORMULE "NUMÉRIQUE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS PAR E-MAIL LE JAS EN FORMAT
NUMÉRIQUE (PDF) SUR VOTRE ADRESSE MAIL

3. FORMULE "INTÉGRALE"

RECEVEZ CHAQUE MOIS LA VERSION "PAPIER" ET
LA VERSION "NUMÉRIQUE" DU JOURNAL DES ACTEURS
SOCIAUX.



☐ Oui je m'abonne pour un an au *Journal des Acteurs Sociaux* et je choisis la formule (cocher la case) :

- ☐ Papier au prix de 75 euros
- ☐ Numérique au prix de 60 euros
- ☐ Intégrale au prix de 95 euros

Je règle par :

- ☐ Chèque ci-joint à l'ordre de *Journal des Acteurs Sociaux*
- ☐ Virement bancaire à réception de facture
- ☐ CB en commandant sur le site www.lejas.com

Adresse de livraison

NOM / Prénom :

Adresse :

Code postal :

e-mail :

Téléphone :



Journal des Acteurs Sociaux – 13 bd Saint-Michel, 75005, Paris
Tél 01 53 10 24 10 – e-mail : maria.lillo@lejas.com – www.lejas.com

INVENTER LE TOIT DE NOS VIEUX JOURS

Un ouvrage sur des projets futuristes d'habitats seniors¹, une étude nationale pour identifier les attentes des futurs retraités en matière de logement... l'Assurance retraite prépare le "chez soi" de demain, entre adaptation du logement et nouvelle façon d'habiter. De quoi répondre au désir des Français : vieillir à domicile, celui où ils vivent déjà ou celui, mieux adapté à leur nouveaux besoins, qu'ils se seront choisis.

PAR GARANCE CHESNÉ

2050... à Écouché-les-Vallées, petite commune de caractère à douze kilomètres d'Argentan, Marie attend l'arrivée de ses petits-enfants. Depuis que son pavillon a été aménagé avec l'aide de la mairie pour accueillir une seconde famille à l'étage, elle a moins de place pour les recevoir. Sur l'application qui la relie à La Ruche, le guichet unique de services aux seniors implanté au cœur du bourg, elle a commandé un mini module d'habitation, qu'un drone doit lui livrer dans son jardin. Elle en a profité pour réserver également un créneau à la cabine de télé-médecine, pour une consultation médicale. Pendant ce temps, ses petits-enfants sont inscrits à l'Escape Game et tous se retrouveront au café solidaire, installé dans cette Ruche aux fonctions hybrides dont la tour alvéolée surplombe le village.

QUELS LIEUX DE VIE DEMAIN ?

Science-fiction ? Pas tout à fait. Le projet La Ruche est l'un des cinq primés de l'appel à idées "Silver Habitat" initié fin 2019 par la Carsat de Normandie et les Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la région. Son objectif : inventer les lieux de vie des seniors de demain et, plus globalement, repenser la place des âgés au sein de leurs villes ou villages. "À l'occasion d'une enquête menée auprès des retraités normands, nous avons constaté que leurs attentes ne correspondaient plus au modèle du foyer logement des années 70/80 devenu résidence autonomie. Aucun de nous n'a envie de vieillir dans un lieu qui ressemble à une résidence universitaire avec 80 studios ou T1 !", insiste Jean-François Capo-Canellas, directeur de l'action sociale à la Carsat Normandie. 36 équipes pluridisciplinaires,

réunissant architectes, ergothérapeutes, infirmières, élus locaux, habitants... ont donc accepté de se lancer dans un "voyage en terre inconnue", sur cinq sites allant du plus rural au plus urbain. "La finalité n'était pas tant d'imaginer des projets réalisables mais de constituer un catalogue des possibles, transposables tout ou partie, et de donner à voir aux élus locaux et bailleurs sociaux d'autres logiques, éco responsables, sobres en énergie, collaboratives".

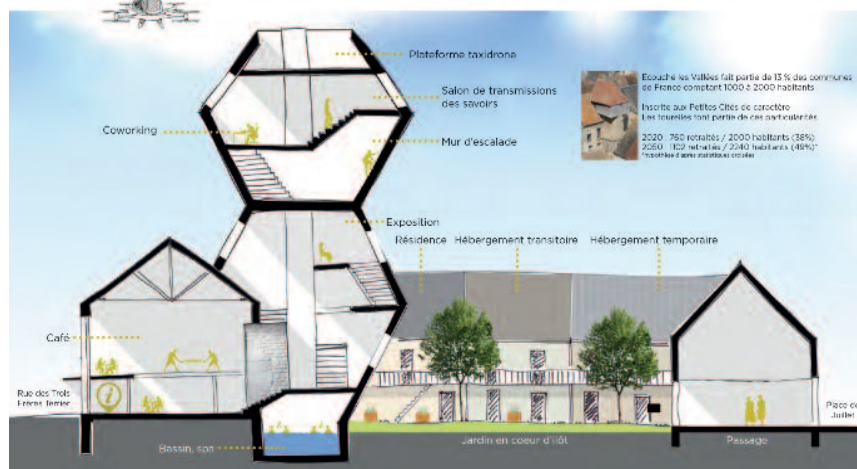
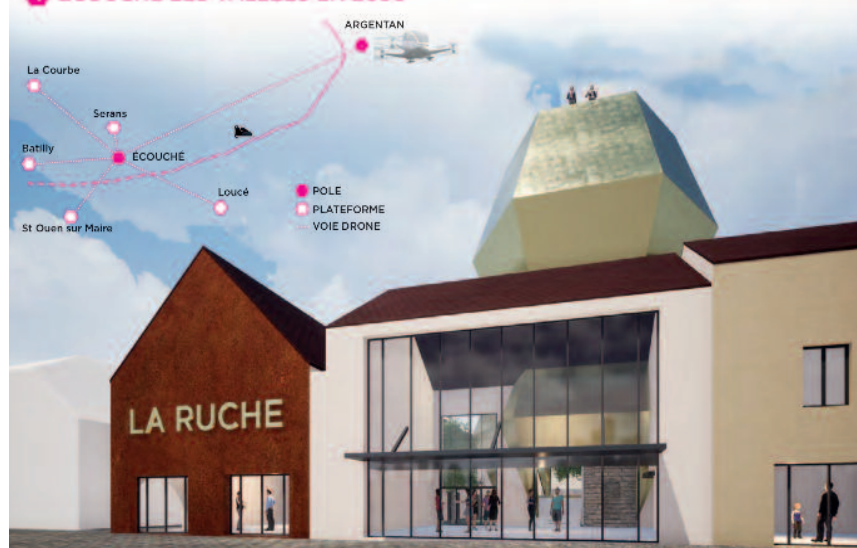
FAIRE BOUGER LES LIGNES

À Annoville (Manche), village rural et côtier de 675 habitants, la démarche a fait bouger les lignes, comme en témoigne la maire, Sabrina Régnauld : "Nous avons un projet de résidence autonomie d'une quarantaine de logements, validé par le Conseil départemental, mais au démarrage de la phase opérationnelle, un de nos principaux partenaires, la Carsat, nous a alertés sur l'évolution des attentes des seniors et nous a proposé d'être un des sites test de l'appel à idées. Les sept propositions des équipes candidates ont complètement bousculé nos convictions. Là où nous imaginions un bâtiment massif, dont l'architecture allait envahir le bourg, leurs projets prônaient l'ouverture, la modularité, la réversibilité et le multi-usage. Nous avons tout mis en suspens et aujourd'hui nous envisageons plutôt un projet d'habitat inclusif d'une quinzaine de logements".

UNE ENQUÊTE NATIONALE

À la Caisse nationale d'assurance retraite (Cnav), l'adaptation du logement, la création ou la rénovation de lieux de vie collectifs et le développement d'habitats intermédiaires font partie des politiques structurantes

4 ECOUCHE LES VALLEES EN 2050



notamment financières. L'étude devra nous éclairer sur les leviers et sur le bon tempo pour aborder ces questions", précise Odile Charrier, en charge du développement et du pilotage de l'action sociale à la Cnav.

VERS UN AUTRE CHEZ-SOI

"Il s'agira aussi de comprendre quand et comment les retraités peuvent anticiper un changement de résidence ou de cadre de vie, de tester leur connaissance de l'offre intermédiaire entre le logement individuel et le collectif de l'Ehpad, à l'exemple des béguinages, des Marpa, du logement intergénérationnel", complète Élodie Albérola, directrice du pôle Impact et Innovation sociale au Crédoc. L'étude prévoit aussi un zoom sur les résidences autonomie qui selon elle "ont leur place dans l'offre en tenant compte de l'évolution des besoins des retraités". Deux sites seront retenus pour une étude de terrain. Elle permettra de recueillir la parole des résidents, de leurs familles,

d'action sociale. En 2020, près de 40 000 retraités ont bénéficié d'une aide individuelle pour financer des travaux ou l'installation d'aides techniques et plus de 75 millions d'euros ont été accordés sous forme de prêts sans intérêts ou de subventions pour la construction ou la réhabilitation d'habitats seniors. Pour passer de l'exercice prospectif de la Carsat Normandie à une stratégie opérationnelle, adaptée aux nouveaux modes de vie des futurs retraités, la Cnav engage une vaste étude. Conduite par le Crédoc, dans le cadre d'une convention de deux ans, elle portera à la fois sur l'habitat et sur le parcours résidentiel des retraités et futurs retraités. "On sait que les seniors ont beaucoup de mal à se projeter. Une précédente étude a montré que seuls 23 % d'entre eux ont commencé à aménager leur logement au moment du passage à la retraite... Ils ont alors d'autres préoccupations,

des gestionnaires, complétée par celle d'experts de l'habitat, et de proposer des pistes pour l'avenir de ces résidences. "Trop souvent, ces questions de logement sont très peu abordées en amont dans les familles. La Cnav peut permettre d'amorcer la réflexion, dans une logique de prévention et de parcours de vie. Les personnes-âgées doivent retrouver leur capacité à décider de leur lieu de vie et plus largement de leur choix de vie", conclut Élodie Albérola. Pour les y aider, la Cnav et le Crédoc ont d'ores et déjà prévu de concevoir une application qui permettra à chaque retraité de détecter ses besoins en lien avec l'habitat, de l'informer sur les aides existantes et les alternatives possibles. ■

¹ Réinventer les lieux de vie des seniors de demain <https://www.carsat-normandie.fr/home/partenaires/action-sociale/appele-a-idees.html>



LE SERVICE CIVIQUE POUR TOUS UNE ÉCOLE DE LA FRATERNITÉ

PAR OLIVIER VAN CAEMERBEKE ET JEAN-LOUIS SANCHEZ

Être un outil au service de la cohésion nationale, voilà une ambition partagée par deux dispositifs souvent confondus : le service national universel (SNU), dispositif gouvernemental lancé en 2019, et le service civique, créé par la loi en 2010 sur une démarche initiée par l'association Unis-Cité en 1995. Mais si le premier, par son format court et son organisation rigide, est loin d'atteindre cet objectif, le service civique est plus prometteur. C'est d'ailleurs pour cela que Marie Trelu-Kane, présidente fondatrice d'Unis-Cités, propose de l'élargir pour en faire un véritable service civique universel, devenu naturel dans le parcours éducatif de tous les jeunes entre 16 à 30 ans pour une durée de huit mois en moyenne. Une "année de césure citoyenne" après la fin d'un premier cycle d'études, qui pourrait devenir l'équivalent d'une école de la fraternité. Et s'il s'agissait là d'une utopie réaliste ? Décryptage.

À quelques semaines de l'élection présidentielle, *Le Jas* s'intéresse à une question absente des débats : celle d'un nouveau service national pour tous les jeunes, qu'il soit volontaire ou obligatoire. Sollicités par le journal, aucun des candidats n'a d'ailleurs souhaité s'engager sur cette question. Et pourtant, de la crise climatique à la montée du communautarisme et des extrémismes, en passant par la défiance vis-à-vis des institutions, la société se fissure de plus en plus. Il est donc urgent de réagir, et le retour d'un vrai service national peut apparaître dans cette perspective comme nécessaire.

UN FAUX DÉPART

L'actuel service national universel (SNU), mis en œuvre par le président de la République, affichait cette ambition. Sur le papier, il rappelle de nobles objectifs : faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Et Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse¹ n'hésitait pas à proclamer en avril 2021 : "C'est la naissance d'une des plus grandes politiques de la jeunesse depuis les quinze dernières années".

Or, même si les responsables gouvernementaux soulignent qu'il s'agit d'une première étape, il est difficile de partager cet enthousiasme quand on sait que le SNU se limite à un engagement d'un

L'IDÉE HASARDEUSE D'UN SERVICE EUROPÉEN

À l'occasion d'une conférence de presse portant sur les grands axes de la future présidence française de l'Union européenne, le président de la République a annoncé vouloir mettre en place un service civique européen, facultatif, de six mois, pour les moins de 25 ans. "Pour la plupart d'entre nous, l'image sensible de cette citoyenneté européenne, c'est d'abord une monnaie commune, un drapeau, un hymne, une devise, et bien sûr des institutions partagées. Il est temps de donner plus de consistance à cette Citoyenneté", écrivent dans une tribune au *Monde*, Marlène Schiappa, ministre déléguée chargée de la citoyenneté et Clément Beaune, secrétaire d'État aux affaires européennes. Sur France Info, ce dernier a reconnu que "les modalités de ce futur service civique européen restent encore à déterminer. (...) L'idée du président de la République, c'est que tous les jeunes, quels que soient leur parcours, leur milieu social, leurs moyens financiers [doivent avoir] une expérience européenne. Ce n'est pas un luxe, c'est une ouverture d'esprit incroyable".

mois. Rappelons qu'il prend la forme d'un "séjour de cohésion" en internat de deux semaines pendant lesquelles les adolescents, tous volontaires, en uniforme, participent à des cérémonies de lever du drapeau, chantent la Marseillaise, font des activités sportives et reçoivent de courtes formations sur les services publics, la citoyenneté, les institutions nationales comme européennes... Dans un second temps, les jeunes sont censés effectuer une mission d'intérêt général de seulement 84 h dans des associations, des services de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics médico-sociaux publics, l'armée, la police... La proposition est donc bien modeste. Pourtant, dès 2019, 2 000 jeunes s'y étaient engagés (mais seule la moitié avaient pu effectuer une mission citoyenne, faute de structures pour les accueillir). Après son annulation en 2020 en raison du Covid 19, 15 000 garçons et filles ont participé aux séjours de cohésion à l'été 2021. Et 50 000 candidats sont espérés en 2022.



© snu.gouv.fr

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire qui scrute le dispositif chaque année, constate que neuf participants sur dix se déclarent satisfaits ou très satisfaits du séjour de cohésion. Mais il remarque aussi que le SNU est le vecteur d'une "mixité sociale modérée" (4 % des participants sont issus des quartiers) et que 37 % ont un lien familial avec l'armée ou la police. D'ailleurs, pour le choix de leurs missions d'intérêt général, l'armée arrive en tête des domaines qui attirent les jeunes participants au SNU (53 %), suivie de la police et la gendarmerie (43 %) et des pompiers (34 %). C'est donc un dispositif particulièrement étroit, tant dans ses modalités de réalisation que dans ses aspirations éducatives, qui a été mis en œuvre. Ce qui fait douter de la faisabilité d'une généralisation. En effet, lors de son lancement, le gouvernement a annoncé que le SNU serait rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes à partir de 16 ans de façon progressive. Mais la plupart des observateurs sont plutôt dubitatifs, comme Bénédicte Chéron, historienne spécialiste des questions de défense, chercheur-partenaire à Sorbonne, Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe, dont le regard est sévère : "Colorer le dispositif par des codes et des rites militaires ne suffira pas à masquer la faiblesse intrinsèque du projet. (...) Sortis de leur contexte, plaqués sur un dispositif dont personne n'est capable de dire à quoi il doit concrètement mener, ces rites perdent leur sens. À court terme, ils permettent de fabriquer des images flatteuses (...), mais ils ne suffiront pas à créer une adhésion sociale suffisante pour que l'obligation soit un jour possible."²

UNE PROPOSITION PLUS AUDACIEUSE

L'ambition d'universalité du SNU est d'autant plus discutable que celui-ci a freiné les développements du service civique qui existait déjà, poursuivant les mêmes objectifs mais avec des impacts bien plus effectifs. En effet, ce dernier offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général dans les champs de l'éducation pour tous, la solidarité la culture, la santé, l'environnement, etc. En 2020, on comptait 132 000 volontaires à l'œuvre auprès de 10 300 organismes agréés par l'Agence du service civique : associations, collectivités territoriales, services de l'État, éta-



© Unis-Cité

Marie Trellu-Kane, présidente et co-fondatrice d'Unis-Cité, la plus ancienne et la plus importante association de promotion du service civique.



blissements publics... Les volontaires (qui ont un statut hybride de bénévoles indemnisés) reçoivent une indemnité de subsistance de 580 € qui doit les aider à loger, se nourrir et se déplacer. Un montant qui apparaît donc bien comme une contribution seulement et non comme un salaire. À l'origine du service civique, il y a Marie Trellu-Kane, présidente et cofondatrice d'Unis-Cité en 1995 lorsqu'elle était étudiante à l'Essec, une école de commerce de Cergy-Pontoise. "Notre initiative, lancée sur des fonds privés, n'a vraiment commencé à intéresser les pouvoirs publics qu'après les émeutes de banlieue de 2005, se souvient-elle. Unis-Cité a pour vocation d'accueillir et d'accompagner une partie des jeunes volontaires (10 000) intéressés par le service civique en montrant qu'il peut être une étape de brassage social". Et forte de ses 25 années d'expérience, Marie Trellu-Kane propose de donner un nouveau souffle à cet engagement, dont elle vante les vertus de solidarité et d'acquisition de compétences.

"Je défends l'idée d'un service civique de huit mois, mené en équipe pour permettre la mixité sociale, et généralisé à toute une classe d'âge", indique-t-elle. Il serait alors le socle d'un nouveau projet de société,

une société de fraternité, d'engagement et de solidarité". Une solution qu'elle explique en détail dans son livre *"Liberté, Égalité et ? - Pour un autre service national"*, sorti en octobre dernier chez Débats Publics. Pour la fondatrice d'Unis-Cité, afin de réussir ce service national revisité, il faudrait préserver une durée moyenne de mission de huit mois minimum, améliorer le soutien financier aux structures accueillantes pour mieux former les jeunes et imposer que les missions soient effectuées en équipe.

Plus précisément, elle détaille : "Je vise l'amélioration et la généralisation d'un service civique pour tous les jeunes entre 16 et 30 ans, qu'ils réaliseraient au moment le plus opportun dans leur parcours : à la fin de leurs études pour certains, ou après le bac³ ou encore après une année d'études supérieures quand celle-ci n'aura pas répondu à leurs espoirs. Savez-vous qu'un tiers des étudiants de L1 renoncent après cette première année de licence ?" Enfin, actuellement, les structures ne sont pas obligées de recevoir plusieurs volontaires simultanément. Un non-sens pour Marie Trellu-Kane pour qui "l'engagement collectif est seul gage de la construction d'une fraternité entre jeunes de milieux sociaux divers, ayant des parcours et des croyances différents".

La fondatrice d'Unis-Cité souhaite donc que toute une classe d'âge, soit quelque 700 000 jeunes



© service-civique.gouv.fr

Le service civique développe la culture de l'engagement des jeunes, tout en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences. Pour tous, c'est faire l'expérience de la fraternité en actes.

fassent un service civique et, à terme, que ces mois de césure deviennent obligatoires. "La question de l'obligation fait toutefois débat, y compris au sein même de notre association", reconnaît Marie Trellu-Kane. Celle-ci se veut donc pragmatique. "Trouver autant de missions utiles sur tout le territoire avec un niveau d'encadrement adéquat nécessite de toute façon une montée en charge progressive. Mais je suis absolument convaincue que nous pouvons faire en sorte que ce nouveau service national civique soit tellement promu, souhaité par les structures et tellement valorisé par tous, qu'il finisse par s'imposer comme une étape incontournable de chaque parcours de jeunes".

UNE HYPOTHÈSE RÉALISTE

De fait, il s'agirait donc d'une année de césure pour tous les jeunes. Cette culture de l'année de césure est d'ailleurs déjà répandue chez certains de nos voisins : 70 % de jeunes la choisissent au Danemark, 30 % en Allemagne, un peu plus de 10 % au Royaume-Uni. Il faut toutefois nuancer cette information, car cette année n'a pas systématiquement le caractère citoyen de notre service civique. Un certain nombre de jeunes ne s'engagent pas dans un bénévolat et préfèrent voyager, faire un petit boulot, ou suivre d'autres formes d'apprentissage.

Par ailleurs, l'autre intérêt de cette démarche serait de rationaliser le paysage de l'accompagnement des jeunes vers l'engagement citoyen et l'emploi, dont la dispersion laisse largement à désirer. "Déjà



© Unis-Cité

Chaque année, environ 1 000 jeunes effectuent un service civique par l'entremise d'Unis-Cité. Ils réalisent des missions dans les domaines de la solidarité aux plus démunis, de la culture, de la citoyenneté, de l'entrepreneuriat social...

aujourd'hui, trop de dispositifs se côtoient, précise Hélène Noblecourt, directrice générale d'Unis-Cité. À côté du SNU et du service civique, il y a la Garantie jeune, le dispositif Un Jeune une Solution, les écoles de la 2^e chance, les missions locales...". Unis-Cité se félicite que les trois quarts des jeunes s'insèrent professionnellement à l'issue de leur engagement, même si les enjeux du service civique dépassent les questions d'emploi... "Tout jeune, en besoin d'insertion socioprofessionnelle ou pas, gagnerait à faire un service civique", souligne Hélène Noblecourt.

C'est pourquoi il faudrait tout remettre à plat, pour éviter une dispersion des efforts financiers. Mais avoir aussi le courage politique d'engager les financements nécessaires. Car si l'investissement peut être extrêmement fructueux sur le plan de l'insertion professionnelle et sociale, il est aussi une réponse à la quête de sens de nos jeunes, en leur redonnant confiance dans la capacité de notre pays à faire société. En outre, le financement du dispositif peut être maîtrisé si l'on parvient à définir une stratégie faisant appel à des concours de bénévoles pour assurer une partie de l'encadrement et, pour l'accueil des volontaires, au soutien des collectivités locales. En effet, celles-ci ont tout intérêt à s'appuyer sur les jeunes pour la mise en œuvre des nouveaux chantiers que sont par exemple la transition écologique et le soutien personnalisé aux personnes fragilisées, en complément de l'activité salariée.

LES MAIRES À LA RESCousse

En effet, pour favoriser la généralisation du service civique en France, les acteurs du service civique gagneraient à s'appuyer davantage sur les maires. Ils connaissent mieux que quiconque les besoins de la population, peuvent proposer et identifier des missions et auront même parfois les moyens de loger ces jeunes. Ces derniers seraient totalement partants, assure Jean-Paul Carteret, vice-président de l'Association des maires ruraux (AMRF). "Oui, les maires joueraient le jeu... à condition de les aider. Car dans nos communes rurales, notre premier problème c'est que n'avons pas de jeunes. Depuis 2010, l'AMRF de Haute-Saône que je préside n'a accueilli que 55 services civiques ! Certes, nos petites communes manquent parfois de personnels pour le faire". Par ailleurs, Jean-



LE SERVICE CIVIQUE EN CHIFFRES - DONNÉES 2020

10 300 organismes agréés

132 000 volontaires (600 000 depuis la création en 2010)

21 ans : âge moyen

61 % : filles

39,5 % : demandeurs d'emploi

30,7 % : étudiants

26,3 % : inactifs

3,5 % : salariés

43 % : niveau bac

35 % : niveau supérieur au bac

7 % : niveau BEP ou CPA

15 % : décrocheurs

MISSIONS

36 % : Éducation

pour tous

26 % : Solidarité

15 % : Sport

10 % : Culture et loisirs

6 % : Environnement

3 % : Santé

3 % : Mémoire et

Citoyenneté

0,6 % : Développement

international

0,4 % : Intervention

d'urgence



© Unis-Cité

Paul Carteret explique que "les petites communes subissent la concurrence des grandes villes, notamment universitaires, plus attractives et où les contraintes de mobilités sont moins lourdes". L'autre frein à lever, estime enfin le vice-président de l'AMRF, est le cadre réglementaire du service civique. "Celui-ci nous contraint à proposer des missions qui ne soient pas équivalentes d'emplois salariés. Cela se comprend, mais nos communes pourraient trouver bien davantage de missions utiles si ce cadre était assoupli".



Créé en mai 2010, le service civique est engagement volontaire de 6 à 12 mois ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans

LE RÔLE DÉCISIF DES ASSOCIATIONS

La question de la nature des missions confiées est un point sensible. Les volontaires n'entrent pas dans le cadre du droit du travail et ils ne sont pas salariés. Pour ne pas perdre son âme, le service civique ne doit donc en aucun cas fragiliser l'emploi des collectivités publiques ou l'emploi associatif. Depuis 2010, 33 000 jeunes se sont engagés dans le dispositif via les associations de la Ligue de l'Enseignement. Et cette dernière assure être vigilante quant aux dérives possibles de substitution à l'emploi. Cela passe notamment par "le respect du caractère d'intérêt général des missions proposées, la question de mixité sociale, l'accessibilité du dispositif, la formation des jeunes sur les questions civiques et citoyennes ou encore par l'accompagnement pendant la mission, explique Sarah Garrido, responsable du pôle ESS, Solidarité et Action Sociale de la Ligue. Dans ce sens, le service civique ne provoque aucune concurrence à l'emploi associatif, dont le cadre n'est pas le même". Autant la Ligue de l'Enseignement porte un regard très critique sur le SNU qu'elle soupçonne de vouloir "former, contrôler et militariser les jeunes"⁴, autant elle soutient le service civique qui "donne aux jeunes l'opportunité de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale dont ce dernier a plus que jamais besoin". Pour autant, l'organisation est totalement opposée à le rendre obligatoire. "Ce dispositif d'engagement ne peut être

basé que sur le volontariat", poursuit Sarah Garrido. Mais, à l'image des débats qui animent la société, Jean-Paul Carteret fait une toute autre analyse. "C'est bien parce qu'il s'agit d'un bon outil de cohésion sociale que je suis favorable à le rendre obligatoire, argumente le vice-président de l'AMRF. Trop des jeunes ne répondent plus à aucune règle commune, à aucune valeur citoyenne et ceux-là ne feront jamais spontanément de service civique".

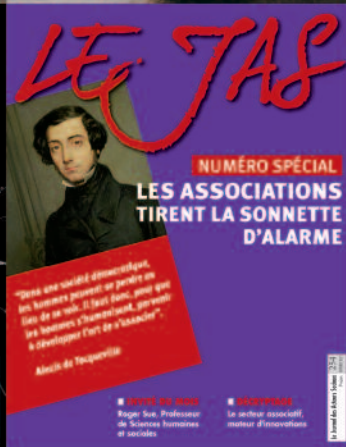
On le voit, la question est complexe, mais passionnante. Avec Marie Trelu-Kane, faisons le pari de rendre ces quelques mois d'engagement citoyen si enrichissants pour notre jeunesse et si nécessaires à une bonne entrée dans la vie d'adulte que la question de l'obligation ne se posera bientôt plus. Et en permettant à un maximum de jeunes venant de tous horizons de donner quelques mois de leur vie à servir l'intérêt général et à faire acte de solidarité, c'est un nouveau visage de la société qui se pourrait se dessiner. C'est là un outil politique qui dépasse les clivages partisans. Il serait grand temps que celles et ceux qui aspirent à conduire notre destin national s'y intéressent. ■

¹ L'Opinion du 13 avril 2021

² Le JDD du 20 juin 2021

³ Parcours Sup' permet d'opter pour une année de césure sans perte de ses droits d'étudiant ni d'une inscription validée dans un établissement.

⁴ La Ligue de l'enseignement au côté d'autres organisations associatives et syndicales publieront prochainement une tribune pour proposer une proposition alternative au SNU.



DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



LA JEUNESSE : DÉFI ET AVENIR DE LA RURALITÉ

Les images d'Épinal sur le vieillissement de la population en milieu rural ont longtemps mis la jeunesse rurale en dehors des radars de l'action publique. Pourtant, les jeunes sont proportionnellement aussi nombreux à la campagne qu'en ville, et de nombreuses collectivités innovent pour répondre aux enjeux spécifiques des jeunes en milieu rural. Article issu de la revue *36 000 communes*.

Un tiers des jeunes Français vivent à la campagne, soit une proportion identique à celle de l'ensemble de la population française. Mais s'il n'y a pas de sous-représentation statistique des jeunes, la jeunesse rurale est peu visible dans le débat public et reste difficile à appréhender par les politiques publiques locales. Beaucoup s'accordent certes à reconnaître quelques marqueurs distinctifs, mais cela se limite souvent à dire que les jeunes qui vivent en zone rurale ont des difficultés d'accès à la mobilité et aux services, et qu'une forte proportion d'entre eux font des études courtes et à caractère professionnel, entraînant une entrée sur le marché du travail plus rapide que leurs homologues urbains. La part des jeunes ruraux varie en fonction de l'âge. Dans le détail, une enquête de l'Insee (publiée en janvier 2022) s'intéresse aux parcours des jeunes de 3 ans à 24 ans ayant grandi dans les campagnes. Ce portrait statistique montre que le poids des 5,3 millions de jeunes ruraux (sur un total de 17,7 millions) varie en fonction de l'âge et des mobilités résidentielles, d'abord de leurs parents, et ensuite des jeunes eux-mêmes. Ainsi, la part des jeunes résidant dans une commune rurale augmente entre 3 et 13 ans grâce à un excédent des arrivées sur les départs. 35 % des jeunes de 13 ans vivent dans une commune rurale, soit 3 points de plus qu'à 3 ans, et proportionnellement bien plus qu'en ville.

Un basculement s'opère à 18 ans, avec une forte attraction de la ville pour poursuivre ses études. Ainsi, entre le 1^{er} janvier



2017 et le 1^{er} janvier 2018, 24 % des jeunes ruraux de 18 ans ont changé de commune de résidence, contre 12% des jeunes urbains. Du fait de la concentration des établissements d'enseignement supérieur dans les grandes villes, la poursuite des études est le principal moteur de la mobilité géographique à cet âge. Mais l'Insee observe qu'à 23 et 24 ans, les migrations résidentielles entre espaces se compensent. Ainsi, la part des jeunes résidant dans une commune rurale est stable à ces âges.

UNE JEUNESSE SOUVENT PENSÉE PAR DÉFAUT SOUS L'ANGLE DES MANQUES

Pour Yaëlle Amsellem-Mainguy, sociologue à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, "ces données confirment l'importance de mieux connaître les parcours de la jeunesse rurale, trop souvent pensée sous l'angle

des manques". Aussi, l'étude de l'Insee montre que les enfants ruraux "vivent moins souvent que les urbains dans des familles pauvres (13 % contre 23 %) ou très aisées" et qu'il y a "dans les territoires ruraux, moins de familles monoparentales ou nombreuses, des parents plus souvent en emploi mais moins fréquemment dans les catégories sociales les plus favorisées, et moins de logements sociaux". Dès lors, les problématiques liées à l'éloignement des services, des équipements culturels et sportifs, et des professionnels de santé qui souvent pointées du doigt, doivent être pensées au regard de la matérialité concrète de la vie de ces jeunes, en fonction notamment du genre et des classes sociales. Un constat corroboré par un rapport du CESE qui pointait du doigt les fortes inégalités entre les jeunes hommes et les jeunes

femmes qui font face à de nombreux freins pour accéder aux études supérieures, aux loisirs, au sport, et à des postes qualifiés notamment.

POUR UNE JEUNESSE RURALE ACTIVE ET ÉPANOUIE

Plus qu'une question d'accès à ces structures, on observe alors que les jeunes ruraux sont désavantagés par des mesures reposant sur une perception très urbanocentrée, puisque basées sur des recherches faites en ville. On observe en réalité que si les espaces ruraux incluent plus d'employés et d'ouvriers et moins de cadres et de professions intellectuelles supérieures que les villes, ils déjouent les prévisions. Un rapport de 2018 de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) montre par exemple que les élèves ruraux ont des résultats légèrement supérieurs aux urbains à l'entrée au collège et qu'ils ne souffrent en définitive pas réellement de manques, de retards ou de déficits liés à leur éducation.

Plusieurs éléments ont été invoqués par la sociologie pour expliquer ces résultats. D'abord, une implication familiale importante dans la vie éducative des enfants, ainsi qu'une plus grande confiance entre parents et enseignants, notamment rendue possible par des interconnaissances plus fortes dans ces espaces. Ensuite, la petitesse des effectifs dans les classes et la plus forte présence de classes multiniveaux permettant d'apporter plus de temps par élève et de favoriser le développement. Pour le sociologue Clément Reversé, "les espaces ruraux ne sont donc pas des espaces de "manques" culturels ou éducatifs et semblent même limiter les difficultés de certains élèves. Le milieu rural n'est donc pas un milieu propice au décrochage scolaire, puisque ses particularités éducatives et la plus grande fréquence d'orientations professionnalisantes semblent apporter une certaine résistance à ce phénomène". Une autre façon de dire que chez les jeunes ruraux, l'attrance

CHIFFRES CLÉS

- 17,7 millions d'enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 24 ans vivent en France. Parmi eux, 30 % vivent en milieu rural.
- la part des jeunes vivant dans une commune rurale augmente entre 3 et 13 ans, reste quasi stable entre 14 et 17 ans, puis chute de 9,5 points à l'âge de 18 ans.
- à leur majorité, 20 % des jeunes ruraux partent s'installer en ville, principalement pour poursuivre leurs études.
- les jeunes ruraux grandissent moins souvent en famille monoparentale que les jeunes urbains.
- ils parcourent une distance croissante selon l'âge de l'école au lycée, entre 9 et 23 kilomètres en moyenne pour rejoindre leur établissement scolaire.
- entre 16 et 24 ans, les jeunes ruraux suivent plus souvent des formations en apprentissage que les jeunes vivant en milieu urbain.

du monde du travail est une motivation principale, perçue comme une voie d'accélération vers l'indépendance de la vie adulte, que les collectivités rurales tentent d'accompagner.

LA JEUNESSE RURALE, LABORATOIRE DU FUTUR ?

Car si ces analyses illustrent l'absence de politiques claires et dédiées aux espaces ruraux, avec des institutions qui sont toutes - ou presque - en ville, les élus locaux innovent pour réussir à fixer les jeunes ruraux sur leur territoire, en faisant en sorte qu'ils y vivent bien, et en attirer de nouveaux, en quête d'une meilleure qualité de vie ou qui souhaitent revenir chez eux. L'enjeu est donc d'agir pour donner à ces jeunes les clefs de leur réussite, sur le plan professionnel notamment, via la formation et l'emploi, à un moment où la jeunesse met un point d'honneur à trouver plus de sens dans son travail. Il s'agit également d'améliorer leur cadre de vie, pour leur permettre d'accéder au logement, à la mobilité, aux loisirs.

Pour recréer du lien et donner l'envie aux jeunes de s'engager et de s'investir sur leur territoire, de nombreux maires

soutiennent des projets de création d'activités (associative, sociale, économique, humanitaire ou citoyenne) portés par des jeunes ruraux, à l'image de ceux initiés par InSite⁽¹⁾, dont l'ambition est de faciliter l'émergence d'idées, d'accompagner les projets des jeunes ruraux (qui n'en manquent pas !) et de les inclure dans une dynamique de groupe et avec un ancrage territorial fort. Dans cette logique, il apparaît fondamental de soutenir des lieux de vie et de rencontre de proximité qui correspondent aux attentes et aux besoins des jeunes ruraux (cafés associatifs, centres culturels, tiers-lieux, etc.). Il s'agit aussi parfois simplement d'agir sur le mobilier extérieur (les places de village, les bancs publics, les abribus), en proposant des lieux ouverts qui facilitent la rencontre entre jeunes. Pour de nombreux élus municipaux, l'enjeu de faire de la jeunesse un outil de développement passe souvent par des actions simples qui montrent que résolument tout est possible, et encore plus dans la ruralité. ■

⁽¹⁾ www.insite-france.org

"SI LA SITUATION PERSISTE, L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES SERA MENACÉ"

Directeur général de l'Uniopss, Jérôme Voiturier revient sur la mobilisation du réseau Uniopss-Uriopss sur l'attractivité des métiers. Extrait d'un entretien qu'il a accordé ce mois-ci à la revue *Union sociale* que nous remercions vivement.

L'Uniopss et le secteur associatif se sont largement mobilisés pour l'attractivité des métiers durant la semaine du 24 au 31 janvier. Quel a été le sens de cette mobilisation ?

Jérôme Voiturier : La crise de la Covid-19 a mis en lumière toute l'importance des métiers du social, du médico-social et du sanitaire. Ces professionnels, dans cette période d'inquiétudes et de risques, se sont fortement mobilisés et cette implication a été unanimement saluée. Mais cela a aussi permis de voir dans quelles difficultés ces professionnels exerçaient et le faible niveau de rémunération au regard de l'importance de leurs missions. Le Ségur de la santé n'a fait qu'amplifier le malaise des professionnels avec des revalorisations pour certains métiers, quand d'autres exerçant les mêmes professions dans d'autres secteurs, n'en bénéficient pas. De nombreuses journées de mobilisation, tant au niveau national que dans les territoires, dont la journée du 6 octobre coordonnée par le réseau Uniopss-Uriopss, ont été organisées. La mobilisation du secteur associatif au cours de la semaine du 24 au 31 janvier avait une double visée : à la fois à travers une campagne sur les réseaux sociaux, de mettre des "visages" sur les différents métiers de ces travailleurs sociaux et aussi, par l'envoi des cartes de vœux depuis les territoires, de rappeler aux décideurs publics le soutien des personnes accompagnées pour une amélioration des conditions de travail des professionnels qui les prennent en charge.



© Michel Le Moine

Les pouvoirs publics vous semblent-ils désormais réceptifs à ces mobilisations successives ?

J.V. : Les mobilisations associatives, mais aussi des syndicats d'employeurs et des salariés montrent bien l'urgence de prendre en compte de ces difficultés, du risque de dégradation inacceptable pour les professionnels et par voie de conséquence, pour les personnes accompagnées. Les pouvoirs publics après avoir focalisé leur attention sur les professionnels soignants du champ de la santé, prennent conscience de la situation des autres secteurs. En ce sens, les différentes mobilisations ont été utiles. Parallèlement à celles-ci, nous avons eu l'occasion d'exposer nos recomman-

dations et priorités aux missions confiées d'une part à Denis Piveteau et d'autre part à Benjamin Ferras et Jean-Philippe Vinquant, en charge de l'organisation de la Conférence sociale de février, ainsi qu'au Premier ministre par la voix de notre président, Patrick Doutreligne.

Quelles seraient les conséquences si l'hémorragie dans le secteur de la solidarité venait à se poursuivre ?

J.V. : Le secteur de la solidarité a toujours été confronté à des difficultés de recrutements et de maintien des professionnels en poste. Les raisons sont connues et multiples : salaires trop bas au regard des responsabilités et de l'investissement de ces professionnels, perspectives d'évolution de carrière trop faibles, métiers évoluant vers la gestion des cas et provoquant une certaine déshumanisation. Néanmoins depuis le début de la crise sanitaire, c'est une véritable hémorragie, pour reprendre votre expression, renforcée par le traitement différencié d'un secteur à l'autre et une concurrence entre les secteurs d'un même champ. Des services ferment, certains établissements renvoient les personnes qu'elles accueillent à leur domicile. La conséquence principale est simple et se pose en une question : serons-nous encore en mesure d'avoir assez de professionnels pour s'occuper des plus vulnérables ? En cas de réponse négative, ce serait tout le secteur de la solidarité à l'égard des plus fragiles d'entre nous qui serait menacé. ■

Propos recueillis par **Antoine Janbon**

PRÉSIDENTIELLE 2022

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE S'ENGAGE DANS LE DÉBAT PUBLIC EN FAVEUR DE PROTECTIONS SOCIALES DURABLES

La Mutualité Française a lancé depuis le début de cette année électorale, une série d'initiatives et d'actions lui permettant de prendre toute sa part dans le débat public, en remettant les enjeux de santé et de protection sociale au centre des débats de la prochaine campagne.

À l'occasion de l'élection présidentielle, la Mutualité Française¹ a réactivé son site www.place-de-lasante.fr afin d'y décrypter les programmes santé et protection sociale des différents candidats. À ce jour, les programmes de six candidats ont fait l'objet d'un décryptage (Anne Hidalgo, Yannick Jadot, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Valérie Pécresse et Éric Zemmour).

Une rubrique "Info/Désintox" est alimentée, chaque semaine, et tout au long de la campagne électorale, pour apporter un éclairage d'experts et mettre à mal les idées reçues en matière de santé et de protection sociale.

Les visiteurs du site y trouvent aussi une rubrique "Opinions", à laquelle contribuent chaque mois les quatre partenaires think tanks (Fondation Jean Jaurès, Terra Nova, Fondation pour l'innovation politique et Institut Montaigne). Mais celle-ci est ouverte à tous les acteurs de la santé et de la protection sociale puisqu'il s'agit de construire tous ensemble, avec l'assurance maladie, les décideurs publics, les professionnels de santé et les partenaires sociaux, les solutions dont chacun a besoin dans sa région, pour lui permettre de se soigner. La CFTC et la Fédération hospitalière privée (FHP) y ont fait des contributions remarquables.



Parallèlement, la Mutualité Française a initié en deux temps une consultation avec les Français. D'abord, à travers

une conférence citoyenne sur l'aide, l'entraide et les solidarités à l'automne dernier puis, aujourd'hui, avec une



nouvelle rubrique "l'accès aux soins et vous" qui invite les Français à témoigner de leur accès aux soins et des difficultés qu'ils rencontrent.

SIX AXES DE PROPOSITION

À l'appui de ce processus de consultation, la Mutualité Française souhaite contribuer aux débats par un ensemble de propositions sur le champ de la santé et de la protection sociale. L'objectif de ces propositions, qui s'inscrivent dans la continuité des récentes contributions de la Mutualité Française versées dans le débat public (contribution au Ségur de la santé, Observatoires annuels...), est de contribuer à la création de protections sociales durables capables de réduire les inégalités, de répondre aux préoccupations des Français et d'accompagner les transitions démographiques, numériques et environnementales.

Ces propositions s'articulent autour de 6 axes qui visent à :

- Bâtir une politique globale de prévention pour lutter contre les inégalités de santé,
- Renforcer un égal accès aux soins,
- Rendre la santé accessible, inclusive et protectrice du bien-être psychique et physique de chacun,

■ Réinventer les solidarités pour favoriser l'émancipation et garantir l'autonomie,

■ Imaginer et mettre en œuvre les solutions de demain,

■ Rechercher de nouveaux droits dans le respect des règles éthiques et en accordant plus de place à la société civile.

Parmi l'ensemble des propositions, la Mutualité Française défend notamment le déploiement de la prévention sur tous les lieux, pour tous : à l'école, à domicile, dans le milieu professionnel. La Mutualité Française préconise également l'organisation d'un accompagnement de la perte d'autonomie qui garantisse la liberté de choix du lieu de vie et limite le reste à charge. Les mutuelles s'engagent en faveur de la santé mentale et du bien-être psychique, en particulier en vue d'une amélioration de la prise en charge. Enfin, la Mutualité Française souhaite une meilleure sensibilisation des employeurs et des actifs au risque de prévoyance et le développement de solutions adaptées.

Point d'orgue, mais pas conclusion de cette démarche, le "Grand Oral", organisé le 1^{er} mars prochain, de 9 h à 13 h, au Palais Brongniart, à Paris, où les can-

didates et candidats à la présidentielle viendront présenter leurs propositions en matière de protection sociale et de santé.

Animés par la journaliste Apolline de Malherbe (BFM-TV), les échanges avec les candidats seront nourris par les questions des représentants des 4 think tanks partenaires, ainsi que par celles des mutualistes. Les débats seront retransmis en direct sur BFM-TV, mais aussi sur *Public Sénat* ainsi que sur le site de la Mutualité Française. ■



(1) La Mutualité Française fête ses 120 ans en 2022. Son 43^{ème} Congrès se tiendra du 7 au 9 septembre 2022 à Marseille.

XV^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

CITÉ DES CONGRÈS-NANTES | 17 JUIN 2022

**BLOQUEZ
LA DATE !**

EN PRÉSENTIEL ET EN DISTANCIEL

Majeur.e, ma peur

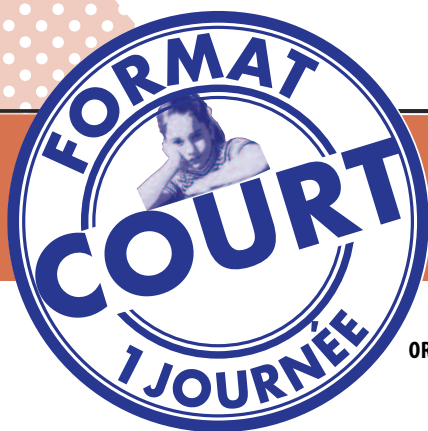
**“Que vais-je devenir ? Sur
qui et sur quoi pourrai-je
compter ?”...**

L'arrivée des 18 ou des 21 ans est une source d'angoisse pour la plupart des mineurs protégés et jeunes majeurs. C'est aussi une source d'inquiétudes pour les professionnels qui les accompagnent : “A-t-on élaboré le parcours le mieux adapté ?”, “Leur a-t-on apporté les repères et ressources suffisants pour la suite ?”... Que peut-on améliorer dans les pratiques et les dispositifs tout au long du parcours de ces jeunes, à la fois bien Avant et Après leur majorité, pour leur donner toutes les chances en vue de leur avenir ?



RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMME
www.assisesprotectionenfance.fr
Tél : 01 53 10 24 10

Vous trouverez aussi sur le site la présentation de la nouvelle formule des Assises qui alternera d'une année sur l'autre un format court d'1 jour et un format long de 2 jours, et un contenu toujours aussi intéressant.



**ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS**



Allegez vos charges...



Mediassoc est la centrale associative qui permet aux associations du secteur social, socio-éducatif et médico-social d'optimiser leur budget sur des postes incontournables au travers de partenariats négociés avec des acteurs majeurs dans leur domaine d'activité.

Mediassoc donne ainsi à chaque association, quelle que soit sa taille, l'opportunité de bénéficier d'avantages «grands comptes».

L'offre **Mediassoc** couvre des domaines importants tels que l'achat ou la location longue durée de véhicules avec **Renault**, les fournitures de bureau, le mobilier et l'aménagement de vos locaux avec **Bruneau**, la téléphonie et internet avec **SFR Business**.



... pas vos moyens !

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V^e

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>



NOUS SOMMES AVEC CEUX QUI APPORTENT DES PETITS RIENS ET QUI CHANGENT TOUT.

LA VALEUR D'UNE SOCIÉTÉ SE MESURE À SON HUMANITÉ.

Prendre soin des autres contribue à rendre notre monde meilleur.

C'est pourquoi, avec le programme GMF en Actes, nous encourageons et valorisons les initiatives des agents du service public qui conçoivent des projets novateurs et s'impliquent dans leur réalisation.

Découvrez le programme GMF en Actes sur gmf.fr



**1^{er} ASSUREUR DES AGENTS
DU SERVICE PUBLIC**

ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2021.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret Cedex.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. / LA SAUVEGARDE (R.C.S. Nanterre 612 007 674).